

SOMMAIRE

PARTIE I : LE CONTEXTE ET LA PRATIQUE EN PREVENTION SPECIALISEE 3

CHAPITRE I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE SON PROJET ASSOCIATIF	3
A. <i>Le support associatif</i>	3
B. <i>Buts et rôles de l'association</i>	3
C. <i>Les valeurs de l'association</i>	4
D. <i>Le projet associatif : un document repérant</i>	5
CHAPITRE II. NOS REFERENCES	5
A. <i>Le cadre réglementaire</i>	5
B. <i>Le cadre de référence sur notre territoire d'habilitation avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques</i>	6
C. <i>Le socle commun proposé par le CNLAPS</i>	8
CHAPITRE III. LA PRATIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE	8
A. <i>Le cadre éthique</i>	8
B. <i>Les modes d'intervention</i>	10
3) <i>L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir</i>	13
CHAPITRE IV. LA DEMARCHE D'EVALUATION PERMANENTE	15
A. <i>Les huit thèmes : base de nos évaluations</i>	16
B. <i>Synthèse des points forts soulignés lors de l'évaluation interne de 2020</i>	16
C. <i>Synthèse des axes d'amélioration émanant de l'évaluation interne de 2020</i>	18

PARTIE II : LE PROJET DE SERVICE 2020 - 2025..... 19

CHAPITRE I. TERRITOIRE D'HABILITATION ET TERRITOIRE D'INTERVENTION	19
A. <i>Des éléments à comparer sur les deux territoires</i>	20
B. <i>Les particularités Mourenxaises</i>	21
C. <i>Les particularités Orthéziennes</i>	21
CHAPITRE II. LA PAROLE DES ACTEURS EN PRESENCE	23
A. <i>Le témoignage de jeunes sur ce qu'ils vivent avec l'APS du Pays des Gaves</i>	23
B. <i>Le regard des professionnels sur le travail partenarial et les besoins des publics accueillis</i>	27
C. <i>Les enjeux pour le public de la Prévention Spécialisée</i>	32
CHAPITRE III. LES AXES ET LES OBJECTIFS DE CE PROJET DE SERVICE	33
A. <i>Axe 1 : L'expérimentation du collectif</i>	34
B. <i>Axe 2 : La valorisation des ressources personnelles</i>	35
C. <i>Axe 3 : La reconnaissance des jeunes et de leur famille comme acteurs à part entière</i>	37
CHAPITRE IV. L'ORGANISATION DU SERVICE	39
A. <i>L'organisation statutaire et légale</i>	39
B. <i>Les moyens matériels</i>	41
C. <i>L'équipe de professionnels</i>	42
D. <i>La gestion des ressources humaines</i>	44
E. <i>Les outils de l'équipe</i>	44

ANNEXES 49

A. <i>Les actions collectives envisagées pour 2021</i>	49
--	----

Partie I : Le contexte et la pratique en Prévention Spécialisée

Chapitre I. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'ASSOCIATION ET DE SON PROJET ASSOCIATIF

A. Le support associatif

L'association a fait le choix de définir le projet associatif (document remis à jour en 2015) en s'appuyant sur des débats, sur une réflexion collective. Le projet associatif est donc une production collective des acteurs de l'association : bénévoles et salariés.

« Le projet associatif : une intention collective, un investissement militant et professionnel qui s'inscrit dans un ensemble de valeurs partagées, un cap à suivre, une culture associative et définit une pratique, des principes d'action. »¹

Notre identité et notre pratique associative s'inscrivent dans une histoire de la Prévention Spécialisée où l'investissement militant et professionnel s'imbrique profondément, et dans un cadre légal avec des principes spécifiques d'intervention.

B. Buts et rôles de l'association

L'association participe à créer ou à renforcer la cohésion et le lien social.

- Les actions de l'association s'adressent directement ou indirectement aux jeunes les plus en risque de ruptures sociales.
Pour cela l'association prend en compte non seulement la ou les problématiques de la jeunesse, mais aussi les ressources existantes pouvant permettre de prévenir ces ruptures.

- L'association met en œuvre des actions éducatives, de développement et de promotion du milieu de vie, de réflexions et de formations :
 - **Actions éducatives** car elles s'appuient sur des situations spontanées ou suscitées, en vue de développer la maturation de la personnalité et la maturation sociale des personnes dans un but d'autonomie,
 - **Actions de développement et de promotion du milieu de vie** car si l'on espère des effets durables, les actions doivent favoriser, participer, accompagner l'évolution des structures sociales et socialisantes,
 - **Actions de réflexions et de formations** car la complexité et les enjeux des questions sociales nécessitent une prise de distance et un partage des savoirs et des savoir-faire tant au niveau interne de l'association qu'externe avec l'ensemble des structures du territoire et des personnes concernées.

¹ Extrait du projet associatif

C. Les valeurs de l'association

En référence au projet associatif, les valeurs associatives se déclinent de la façon suivante :

➤ Pour une société multiforme

Selon cette dimension politique, les mélanges culturels constituent un enrichissement réciproque permettant de transformer la société en promouvant les personnes et les groupes auprès desquels intervient la Prévention Spécialisée.

➤ Pour une solidarité et une action collective

Cette démarche des acteurs de prévention s'inscrit dans une action collective avec des publics en difficultés comme partenaires, porteurs de ressources nécessaires à un développement réciproque. Elle a pour finalité de créer et soutenir toutes les initiatives susceptibles de faire émerger des potentiels humains.

➤ Pour une jeunesse en devenir

Dans ce cadre, la jeunesse est considérée comme une composante du jeu social dont elle est le produit et dont elle en est l'un des acteurs majeurs.

➤ Pour un droit à la démocratie citoyenne et à une responsabilité des individus

Etre utile à la collectivité, accompagner les jeunes qui éprouvent des difficultés à vivre pleinement leur citoyenneté en les rendant responsables, constitue le cœur de l'action de la Prévention Spécialisée. C'est la dimension individuelle et volontariste de notre engagement associatif.

➤ Pour porter, avec d'autres, une parole dans des rapports sociaux en mouvement

Faire preuve d'anticipation et d'adaptation, se situer au cœur de réseaux élargis pour apporter des réponses ponctuelles aux besoins des jeunes, c'est poursuivre un objectif de transformation sociale.

➤ Pour une gestion responsable

Rester en cohérence avec la mission qui nous est confiée dans le cadre de l'action sociale départementale, s'astreindre à une transparence de gestion dans les financements publics qui nous sont accordés, font preuve de notre engagement responsable. Une gestion qui s'inscrit également dans la perspective d'interventions innovantes.

➤ Pour une culture de dialogue

Le partenariat relève d'une véritable culture de dialogue et d'une éthique de la discussion d'autant plus nécessaire que nous nous inscrivons dans un environnement politique et social riche et diversifié.

D. Le projet associatif : un document repérant

Par le débat collectif, notre projet associatif exprime et met en jeu nos analyses sociétales et sociales, nos principes et nos valeurs, notre volonté d'évolution et d'action. Suite à une lecture attentive et à une réactualisation du projet associatif, les bénévoles et professionnels ont validé ce document en 2014. Les évaluations internes et externes réalisées depuis, permettent de confirmer que l'association souhaite continuer à :

- développer son implication dans l'élaboration des politiques publiques relatives à la jeunesse,
- renforcer les modalités de notre organisation associative de façon à valoriser la contribution et l'engagement bénévole ainsi que la participation des jeunes.

L'association, par le biais de son projet associatif souligne l'importance de la coopération entre les différents acteurs qui la composent. En référence à Margaret Mead, anthropologue, « *Il s'agit du fait d'œuvrer ensemble dans un but commun* ». Collectivement, nous avons besoin les uns des autres, pour mettre en œuvre notre projet associatif sous l'impulsion d'une organisation co-construite administrateurs/salariés. Les négociations sont régulières et permanentes pour faire évoluer ce projet en apportant chacun, de notre place, notre concours à la mission de Prévention Spécialisée sur notre territoire.

Chapitre II. NOS REFERENCES

La pratique éducative s'appuie à la fois sur le cadre réglementaire, les références proposées par le Conseil Départemental ainsi que sur une pratique partagée par de nombreux professionnels de Prévention Spécialisée tant au niveau départemental, régional que national. L'éducateur, au quotidien accomplit sa mission en tenant compte de l'ensemble de ces paramètres en pratiquant dans des espaces temps, des espaces géographiques et avec des groupes à géométries variables.

A. Le cadre réglementaire

L'arrêté du 4 juillet 1972 est le texte fondateur. Il intègre la Prévention Spécialisée à la politique de protection de l'enfance et officialise son existence comme solution d'action en direction des jeunes et des milieux les plus en difficulté. Cet arrêté détermine également l'activité et les modalités d'existence des clubs et équipes et instaure la professionnalisation.

Les lois de décentralisation et plus particulièrement la Loi 86-17 du 6 janvier 1986, dite « loi particulière » clarifie la place de la Prévention Spécialisée au sein de l'Aide Sociale à l'Enfance, compétence départementale.

La Loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénove le cadre de l'action sociale et médico-sociale. Cette Loi renforce notre mission en présentant les actions de la Prévention Spécialisée au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et de la protection de la jeunesse.

Le Code de l'Action Sociale et des Familles (CASF) intègre la Prévention Spécialisée dans le champ de l'Aide Sociale à l'Enfance. C'est la combinaison des articles L 121-2 et 221-1 du CASF qui constitue la base légale des actions de Prévention Spécialisée.

La Loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance poursuit trois objectifs : renforcer la prévention, améliorer le dispositif d'alerte et de signalement, diversifier les modes d'intervention auprès des enfants et de leur famille.

« La Prévention Spécialisée est une action éducative qui permet de redonner confiance aux jeunes, en les aidant à construire un projet grâce aux relations de confiance et de soutien instaurées auprès d'eux. La confrontation à l'adulte leur permet de prendre conscience des règles, de la loi, et d'apprendre à les respecter.

L'objectif de socialisation des adolescents, la durée de l'accompagnement éducatif, le travail sur les liens sociaux situent la Prévention Spécialisée dans un champ plus large que la prévention de la délinquance. Afin de prévenir les risques de confusions, il est nécessaire de situer clairement la Prévention Spécialisée dans le champ éducatif. »²

La Loi du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfant intègre de façon spécifique la Prévention Spécialisée, en référence à l'article L221-1 du CASF.

« Organiser, dans les lieux où se manifestent des risques d'inadaptation sociale, des actions collectives visant à prévenir la marginalisation et à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles, notamment celles visées au 2°) de l'article L. 121-2 actions dites de Prévention Spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficultés ou en rupture avec leur milieu. »³

B. Le cadre de référence sur notre territoire d'habilitation avec le Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques

1) Le dossier CROSMS et l'arrêté d'autorisation

Suite à la procédure d'autorisation d'extension du service de l'APS du Pays des Gaves présentée auprès du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-Sociale (CROSMS) en date du 26 mars 2010, le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques a pris un arrêté d'autorisation confiant à l'association

² Extrait de la loi du 5 mars 2007 relative à la protection de l'enfance

³ Code de l'Action Sociale et des Familles

la mission de Prévention Spécialisée. Cet arrêté s'est substitué à l'habilitation qui avait été accordée à l'association en novembre 1998.

L'APS du Pays des Gaves s'inscrit ainsi dans les dispositions fixées par le Code de l'Action Sociale et des Familles suite à la loi 2002-2 du 2 janvier 2002. L'association s'est donc vue confier la mission de Prévention Spécialisée pour une durée de 15 ans.

2) La convention de financement signée entre l'association et le Conseil Départemental 64

Le 7 mars 2011, l'association et le Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques ont signé une convention définissant les modalités de financement de l'action de Prévention Spécialisée. Cette convention est renouvelable par tacite reconduction (avenant de décembre 2014). Elle s'inscrit dans la continuité de l'autorisation énoncée ci-dessus et rappelle qu'il existe des conventions tripartites entre le Département, l'association et les deux communes où s'exercent les interventions de Prévention Spécialisée (Mourenx et Orthez).

3) Les conventions tripartites

Deux conventions tripartites relatives à la mise en œuvre de la mission de Prévention Spécialisée ont été signées entre le Conseil Départemental, l'association et les deux communes de Mourenx et d'Orthez.

« Le département, la commune et l'association conviennent de coordonner leurs efforts en faveur de la prévention sociale et éducative, la protection de l'enfance, l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et le soutien des familles en difficulté ».⁴

Ces conventions précisent également les différents niveaux d'évaluation de l'action par le biais du bilan d'activité annuel, les évaluations internes et externes ainsi que l'instance de concertation locale.

4) Le cadre d'orientation : le schéma enfance, famille, prévention, santé 2019/2023

« Le département des Pyrénées-Atlantiques a, pour sa politique "enfance famille prévention santé", l'ambition d'être au plus près des besoins de l'enfant et de sa famille. Pour ce faire, il souhaite donner la priorité à la prévention des situations de rupture, l'accompagnement à la parentalité et la proposition de réponses en protection, adaptées à l'enfant. »⁵

Ainsi, un document complémentaire au schéma départemental intitulé « projet départemental de Prévention Spécialisée » a été réalisé suite à une démarche participative d'un grand nombre d'acteurs de la jeunesse du département.

⁴ Extrait des conventions tripartites.

⁵ Introduction du projet départemental Prévention Spécialisée 2019/2023

Ce projet précise le contexte, les fondements de la Prévention Spécialisée dans le département, la place de la Prévention Spécialisée dans la politique de protection de l'enfance du département en soulignant les priorités thématiques, le mode opératoire ainsi que l'évaluation de ce projet.

C. Le socle commun proposé par le CNLAPS

En 2017, des professionnels de la Prévention Spécialisée venant de plusieurs régions, ont travaillé au niveau national à l'écriture d'un document intitulé « *socle commun de la Prévention Spécialisée* ». Ce document est régulièrement utilisé par notre association pour présenter la Prévention Spécialisée, expliquer la pratique des professionnels aux partenaires, aux institutionnels....

Cette référence inscrit notre travail dans une dimension collective et partagée où les fondamentaux sont rappelés à travers des présentations et des mots clefs en lien avec les thématiques suivantes :

- Qu'est-ce que la Prévention Spécialisée ?
- Le travail de rue
- L'accompagnement éducatif
- Les dimensions institutionnelles.

Chapitre III. LA PRATIQUE DE LA PREVENTION SPECIALISEE

« Les professionnels de la Prévention Spécialisée sont des "couteaux suisses" de l'accompagnement de jeunes malmenés, des sortes de caméléons agiles qui passent d'un domaine à l'autre – l'école, l'emploi, la famille, les loisirs, l'argent, le logement, la justice... – et qui finissent, lorsque l'accompagnement s'inscrit dans la durée, par couvrir toutes les sphères de la vie de leurs publics. Contrairement à ce que l'on dit souvent d'eux – et à ce qu'ils affichent souvent d'eux-mêmes –, les éducateurs sont inscrits dans le concret et la pâte du quotidien. Dotés d'un grand sens pratique, souvent innovants – en "prév' " quand une porte se ferme, on passe par la fenêtre –, rapides et tenaces, ces professionnels cherchent avec leurs publics des micro-solutions qui leur permettront de lever au fur et à mesure les obstacles qui se présentent sur la route qui doit les conduire vers l'autonomie et vers l'insertion. »⁶

A. Le cadre éthique

1) La charte de la personne accompagnée en Prévention Spécialisée

Il n'existe qu'une seule charte fixée par l'arrêté du 8 Septembre 2003 relatif à la charte des droits et libertés de la personne accueillie mentionnée à l'article L.311-4 du Code de l'Action Sociale et des

⁶ Forces faibles de la Prévention Spécialisée. Article de V. Le Goaziou dans VST n°133/ 2017.

Familles qui s'applique à tous les secteurs du champ social et médico-social. L'APS du Pays des Gaves retient l'adaptation de cette charte adoptée par le CNLAPS.

Rappelons que l'adaptation de cette charte a été écrite dans l'année qui a suivi la loi 2002-2 rénovant l'action sociale et médico-sociale.

L'évaluation interne, réalisée en amont de ce projet de service, souligne la nécessité d'adapter cette charte à la pratique de l'équipe éducative de façon à la faire évoluer.

Il est donc important dans le cadre de ce projet de service, de se réapproprié collectivement cette charte pour la faire vivre, lui donner tout son sens, la relier aux modalités d'intervention et la transmettre de façon simple et explicite aux jeunes.

2) Le secret professionnel, secret partagé

Les professionnels qui interviennent dans le cadre de la mission de protection de l'enfance sont soumis au secret professionnel en vertu de l'article L 221-6 du CASF, et ou à l'obligation de discrétion au regard de l'article L 311-3 du même CASF. Ils sont cependant dans l'obligation de protéger les personnes vulnérables et peuvent également partager des informations à caractère secret dans certaines conditions.

L'article L226-2-2 du CASF précise que :

« les personnes soumises au secret professionnel qui mettent en œuvre la politique de protection de l'enfance définie à l'article L. 112-3 ou qui lui apportent leur concours sont autorisées à partager entre elles des informations à caractère secret afin d'évaluer une situation individuelle, de déterminer et de mettre en œuvre les actions de protection et d'aide dont les mineurs et leur famille peuvent bénéficier. Le partage des informations relatives à une situation individuelle est strictement limité à ce qui est nécessaire à l'accomplissement de la mission de protection de l'enfance. Le père, la mère, toute autre personne exerçant l'autorité parentale, le tuteur, l'enfant en fonction de son âge et de sa maturité sont préalablement informés, selon des modalités adaptées, sauf si cette information est contraire à l'intérêt de l'enfant ».

Les professionnels concernés par le partage d'informations à caractère secret tel que défini par l'article L226-2-2 CASF sont donc : des professionnels qui mettent en œuvre la protection de l'enfance ou qui y apportent leur concours ; des professionnels astreints au secret de l'article 226-13 du code pénal.

« Le partage d'informations à caractère secret demeure avant tout une question éthique fondamentale dès lors qu'il se situe dans une zone d'incertitude juridique et qu'il met en œuvre des logiques contradictoires : protection et autonomie, secret et information partagée... Les professionnels doivent pouvoir s'appuyer sur une réflexion éthique qui doit leur permettre de privilégier la dimension du sujet dans la mission de protection en

réinterrogeant régulièrement les informations transmises au regard des finalités menées. »⁷

Au sein de l'association, plusieurs cadres législatifs faisant référence à nos principes en Prévention Spécialisée et à notre mission dans le cadre de la protection de l'enfance énoncés ci-dessus, nous conduisent à être attentifs quotidiennement à notre positionnement éthique pour le partage d'informations.

B. Les modes d'intervention

1) Les cinq principes d'action de la Prévention Spécialisée

Les cinq principes d'action de la Prévention Spécialisée inscrivent l'action de l'association dans une pratique historique mais également d'actualité.

« La Prévention Spécialisée agit sur la base d'une implantation territorialisée et sans mandat nominatif. Les équipes éducatives doivent être capables de susciter l'adhésion des jeunes à leurs propositions d'accompagnement. La première nécessité est de se faire connaître des jeunes et de l'ensemble des personnes vivant et agissant sur ce territoire, pour y être acceptés, reconnus et légitimes à proposer des actions et accompagnements... Les équipes agissent au cœur de partenariats institutionnels et opérationnels. »⁸

➤ **L'absence de mandat nominatif**

Les personnes rencontrées ne sont pas désignées nominativement, ni par une instance administrative, ni par une instance judiciaire. L'absence de mandat nominatif implique l'adhésion du jeune qui garde en ce sens l'initiative et le maintien, ou non, de cette relation éducative. Le travail de Prévention Spécialisée repose sur un mandat "collectif" donné par les pouvoirs publics pour intervenir sur un territoire auprès des jeunes et des familles fragilisés.

➤ **La libre adhésion**

C'est le seul principe que l'on trouve explicitement désigné dans l'arrêté du 04/07/72, c'est dire son importance. Il contient la démarche "d'aller vers" les jeunes, leur milieu, de façon volontaire mais respectueuse du temps nécessaire à l'établissement d'une relation. Ce principe reconnaît explicitement la nécessité d'être libre pour adhérer véritablement à des propositions et c'est d'autant plus vrai pour les jeunes ciblés par l'intervention qui parfois, expriment leur refus ou défiance des institutions.

« Le principe de la libre adhésion, principe pivot de l'intervention éducative en Prévention Spécialisée, suppose que la relation, et l'accompagnement éducatif qui en

⁷ Recommandation de bonnes pratiques professionnelles « Le partage d'information à caractère secret en protection de l'enfance » ANESM Décembre 2010 p 67.

⁸ Socle commun du CNLAPS Octobre 2017.

découle, sont librement consentis par le jeune, peuvent donc s'interrompre à tout moment sans pour autant que le lien éducatif soit rompu. L'éducateur est disponible et ouvert à la relation.»⁹

➤ Le respect de l'anonymat des jeunes

Ce principe découle des deux précédents. C'est une exigence de discrétion qui garantit la crédibilité d'une relation basée sur la confiance. Ce principe doit protéger le jeune et la relation de confiance entamée, essentielle à la construction de sa personnalité. Ce principe doit protéger le jeune et la relation de confiance entamée, essentielle à la construction de sa personnalité. La finalité de l'intervention est bien que le jeune sorte de l'anonymat et renoue les liens avec le droit commun.

➤ La non-institutionnalisation des actions

Cela signifie que la Prévention Spécialisée doit être souple et s'adapter en permanence à l'évolution de l'environnement, au contexte afin de rechercher des réponses appropriées aux situations. L'objectif n'est pas de laisser perdurer une action mais d'installer des relais vers le droit commun.

➤ Un partenariat nécessaire

L'APS du Pays des Gaves doit s'inscrire de manière active et volontariste dans un partenariat opérationnel large produisant un effet de travail conjoint, commun, complémentaire et cohérent dans un réseau d'acteurs coordonnés. L'action éducative de Prévention Spécialisée n'a de sens que si elle est conduite avec les autres acteurs agissant sur le territoire : elle n'est qu'un maillon d'une politique plus globale.

2) Une pratique qui se construit autour de 4 modalités d'intervention

L'action socio-éducative de l'APS du Pays des Gaves comporte quatre grands modes d'intervention :

- Le travail de rue,
- L'action collective et le développement social local,
- L'accompagnement éducatif et social,
- L'observation.

➤ Le travail de rue

Le travail de rue est le cœur de l'action en Prévention Spécialisée. Il s'agit d'« aller vers » les jeunes, dans les lieux qu'ils fréquentent. Les éducateurs sont présents dans l'espace public et dans les lieux d'accueil plus ou moins formalisés que les jeunes occupent. C'est le moyen privilégié d'atteindre le public identifié, entretenant parfois des rapports difficiles avec les institutions. Il contribue à la création ou au maintien du lien avec les jeunes pour lesquels il est souhaitable d'éviter les ruptures qu'elles

⁹ Mémoire de DEIS Odile Perillat « Educateur en Prévention Spécialisée à l'épreuve du travail en partenariat » Lyon 2014.

soient sociales, familiales ou scolaires. Nous nous devons d'être patients, discrets, sincères. Alors ensemble le chemin se fait, jalonné parfois par de petits riens.

« Les éducateurs paraissent ne pas faire grand-chose mais viennent très régulièrement de façon à être identifiés par des cercles concentriques de plus en plus large. Le choix des lieux et des heures est très important pour rencontrer les jeunes sans projet, isolés, en voie de décrochage social [...] la régularité favorise les interactions avec les jeunes. »¹⁰

Par définition, les éducateurs de rue prennent une place toute significative dans l'espace public. Quels que soient le temps, les moments ou les lieux, la rue est, et reste, l'espace de rencontres, privilégié des éducateurs avec les habitants, notamment les plus jeunes.

➤ L'action collective et le développement social local

L'action collective est une méthode privilégiée par les professionnels pour aller à la rencontre des jeunes, pour créer les conditions de la rencontre, pour repérer des besoins, pour engager une relation éducative mais surtout pour vivre des expériences de socialisation.

Les actions collectives peuvent être diverses et variées. Il peut s'agir de séjours, de sorties, de chantiers éducatifs, de groupes de paroles... Le but est de favoriser le lien social, le vivre ensemble, de s'inscrire dans des dynamiques de projets mais aussi parfois, dans des dynamiques de développement social.

« Le développement social local est une démarche globale d'intervention sur un territoire mobilisant collectivement les acteurs (bénéficiaires, citoyens, élus, partenaires, institutions) et les ressources, afin d'organiser les conditions d'une évolution sociale positive et d'améliorer globalement et individuellement les conditions de vie des habitants [...] il propose de redonner aux populations du pouvoir sur leur propre vie et leur environnement, en mettant en avant les notions de projet et de solidarité. »¹¹

Au sein de l'APS du Pays des Gaves, nous souhaitons accompagner les jeunes et leur famille dans des démarches qui visent le Développement Social Local de façon à générer du lien social, de la solidarité et de trouver ensemble des interventions qui les rendent acteurs responsables.

➤ L'accompagnement éducatif et social

L'accompagnement éducatif et social tient une place importante dans la pratique de Prévention Spécialisée. Cette notion d'accompagnement permet de décrire la prise en compte **d'un mouvement effectué avec la personne** vers un ou des objectifs fixés en commun. L'accompagnement s'inscrit dans une suite logique du travail de rue, à partir d'une ou de plusieurs rencontres permettant la formulation, par le ou les jeunes, d'une demande.

¹⁰ Socle commun des pratiques CNLAPS Octobre 2017.

¹¹ Le Développement Social Local, une démarche en 23 principes d'action. Département du Nord.

« Le sujet, selon Alain Touraine ou Hans Joas ce n'est pas l'acteur mais la capacité d'être acteur, de construire son existence, de maîtriser son expérience, d'être responsable ». ¹²

L'accompagnement éducatif et social peut s'envisager de façon individuelle et/ou collective.

➤ L'observation

L'observation permet d'acquérir des savoirs sur les problématiques de la jeunesse et sur le contexte général du territoire d'habilitation. Elle est essentiellement menée par les professionnels et se nourrit de l'apport des bénévoles et des usagers. Elle requiert des aptitudes et une méthode propre (temps, outils, support d'analyse, exploitation, expertise).

L'observation permet d'interroger et de réajuster des modalités d'intervention traduisant ainsi l'évaluation permanente des actions entreprises.

« À la différence de beaucoup de métiers – y compris dans le vaste secteur de l'intervention sociale –, les éducateurs de Prévention Spécialisée sont d'abord des observateurs. Et l'observation est rare de nos jours, où dans toutes les sphères de la vie l'on est tenu d'agir vite, pour ne pas dire avec précipitation. [...] les éducateurs ont d'abord cette posture originale de n'avoir aucune réponse toute prête ou aucune solution immédiate. D'abord, ils regardent, déambulent et s'imprègnent de la vie du territoire – quasiment à la manière des ethnologues – pour saisir son fonctionnement, ses logiques et ses dynamiques, pour comprendre qui sont, ce que font et ce que vivent les habitants, tant sur le plan de leurs difficultés que sur celui de leurs possibilités. De la sorte, ils n'arrivent pas en position de surplomb et encore moins d'intrusion, mais dans une forme singulière d'observation participante et d'empathie bienveillante. [...] Le lien débute souvent par un "presque rien" : une vague demande, une rapide interpellation, parfois juste un regard, auxquels les éducateurs vont s'efforcer de répondre. »¹³

3) L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir

En complément de ces modalités d'intervention, nous pouvons noter que l'équipe éducative, depuis une formation collective réalisée en 2017/2018 a fait le choix de travailler à partir de l'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs.

Yann Le Bossé (2012) définit l'approche centrée sur le développement d'agir comme « un processus par lequel des personnes accèdent ensemble ou séparément à une plus grande possibilité d'agir sur ce qui est important pour elles-mêmes, leur proches ou le collectif auquel elles s'identifient. »

¹² Du concept de sujet à celui de subjectivation/dé-subjectivation Michel Vierworka. 2012

¹³ Forces faibles de la Prévention Spécialisée : article de V. Le Goaziou dans VST n°133/ 2017.

➤ Notre intention socio-éducative

Dans cette façon de concevoir notre intervention socio-éducative, aider n'est pas définir, ni dénoncer le problème pour l'autre ou se mettre dans une posture de « sauveur », mais permettre à cet autre, d'identifier précisément l'obstacle qui l'empêche d'avancer, de son point de vue, et non du nôtre, et créer les conditions pour que la personne puisse agir et franchir l'obstacle elle-même.

Favoriser la participation c'est sortir de la posture de conseil, c'est veiller à ce que le jeune puisse dire, veiller à ne pas l'empêcher d'agir. Nous questionnons sur ce qui est important pour la personne.

➤ La demande, prétexte à la relation

A l'origine de notre pratique, se situe l'expression par les jeunes d'une première demande d'aide à réaliser un projet (travail, loisir, logement, déplacement ...) lors d'une rencontre dans la rue, ou au cours d'un projet, d'un moment passé ensemble. Cette demande peut entraîner des démarches à effectuer avec le jeune. Mais parfois, cette demande n'est qu'un prétexte pour engager la discussion, la relation. La demande, alors, ne se révèle pas prioritaire pour le jeune.

➤ Notre démarche

- Définir le problème

Accompagner un jeune à partir de cette approche, ce n'est donc pas chercher à répondre directement à sa demande, mais questionner celle-ci pour comprendre en quoi elle est importante pour lui. En effet, le préalable à notre démarche est la construction concrète du problème rencontré par la personne.

- Repérer les acteurs concernés et impliqués, s'appuyer sur les ressources

Mais si elle reste seule avec son problème, elle a peu de chance de faire évoluer sa situation. Pour conduire le changement, nous l'aménonons donc à repérer les acteurs concernés de près ou de loin par son problème, qui peuvent être un appui pour elle, leurs enjeux, leur contexte, dans le but qu'elle puisse les impliquer dans la définition de son problème et des solutions.

Avec la démarche sur le développement du pouvoir d'agir, nous veillons à ne pas projeter ou trouver les solutions qui nous paraissent, à nous, équipe éducative, la « bonne solution ». Nous prenons davantage le temps pour écouter le jeune et définir avec lui (et sa famille parfois), ce qui lui pose problème et comment cheminer pour trouver des ressources et des moyens pour résoudre son problème. Il s'agit de s'appuyer sur ses ressources et de l'informer aussi d'autres ressources existantes, dont il n'a pas nécessairement la connaissance, pour qu'il puisse trouver ses solutions et agir par lui-même.

➤ L'intérêt du développement du pouvoir d'agir

Nous visons une démarche de conduite effective de changement. Il est important dans cette approche que la personne puisse s'attribuer la réussite de son action, qu'elle prenne conscience des étapes par lesquelles elle est passée pour faire évoluer sa situation et qu'elle tire des leçons de son expérience. A

toutes les étapes du processus, il s'agit de négocier avec le jeune la stratégie à adopter pour se mettre en mouvement.

*« L'adoption d'une approche centrée sur le DPA **conduit inéluctablement à replacer le praticien dans une posture de créateur, d'inventeur de solutions ponctuelles pour des situations uniques.** En concentrant l'ensemble de ses efforts au développement du pouvoir d'agir des personnes qu'il accompagne, l'intervenant se retrouve devant la nécessité concrète de contribuer quotidiennement à "élargir le monde des possibles" tant en ce qui concerne les structures sociales que les parcours individuels. Il est invité à devenir un "empêcheur de fonctionner en rond". Pour cela il dispose d'un cadre d'analyse constitué de quatre axes de pratiques [...] **On l'encourage à poser des questions, à discuter la cohérence des directives lorsqu'elles font obstacle au pouvoir d'agir des personnes qu'il accompagne.** Il n'est pas subversif par principe mais peut le devenir par nécessité. Face aux prescriptions de ses employeurs ou bailleurs de fond, il négocie. Face aux demandes des personnes qu'il accompagne, il négocie. Face aux contraintes organisationnelles qui limitent sa capacité de résolution de problèmes ou celle des personnes accompagnées, il continue de négocier jusqu'à ce que ces règles s'assouplissent pour que le changement visé devienne possible. Il développe progressivement une habileté à apprivoiser la complexité des contextes dans laquelle il évolue [...] »¹⁴*

En conclusion, nous pouvons affirmer que cette démarche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs est une ligne directrice pour l'association. Il est cependant, important de souligner qu'il ne s'agit pas d'une approche exclusive. D'autres démarches, contenus de formation ou « grilles de lectures théoriques » tels que la systémie ou les entretiens motivationnels, par exemple, contribuent à l'enrichissement quotidien de notre pratique auprès des jeunes et des familles.

Chapitre IV. LA DEMARCHE D'ÉVALUATION PERMANENTE

Suite à l'évaluation interne de 2015 et l'évaluation externe de 2017, l'APS du Pays des Gaves a engagé des actions au sein de l'association pour tenir compte des éléments d'analyse et s'engager sur les axes d'amélioration préconisés par les évaluateurs.

En fonction des thématiques, les améliorations mises en place apparaissent au fur et à mesure de ce document, que ce soit par exemple :

- ✓ La réalisation des fiches de postes et la mise en place des entretiens professionnels pour l'organisation du service,
- ✓ La mise en place d'outils adaptés pour la communication interne et externe de l'association,
- ✓ Le diagnostic de territoire pour avoir une meilleure connaissance de la population de nos territoires,

¹⁴ Extrait de l'écrit de Yann Le Bossé « *L'approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir : une alternative crédible ?* » sur le site de ANDA DPA.

- ✓ Des échanges et réflexions partagés avec les partenaires sur les modalités de partage de l'information,
- ✓ Une méthodologie pour le pilotage du travail de rue combiné avec une articulation régulière avec les actions collectives et les accompagnements individuels,
- ✓ Sans oublier de faire du Développement du Pouvoir d'Agir un axe prioritaire dans la pratique professionnelle des salariés.

A. Les huit thèmes : base de nos évaluations

Huit thèmes ont été définis comme centraux dans nos évaluations depuis 2015 et restent d'actualité :

- Le droit des usagers, principes et postures
- L'organisation du service
- La présence sociale
- Les actions collectives
- Les accompagnements individuels
- Les actions et développement des territoires
- Les réseaux et les partenariats
- La dimension politique et stratégique de l'association.

Ces thèmes nous permettent d'avoir des repères pour cheminer régulièrement dans la réécriture de nos projets (associatif et de service) et pour œuvrer à la mise en œuvre des axes d'amélioration. Les deux chapitres suivants sont une synthèse des points forts sur lesquels nous nous appuyons ainsi que des axes d'amélioration que nous mettons à l'ouvrage collectivement. Pour ne pas rendre cette retranscription trop fastidieuse, nous avons fait le choix de souligner les éléments fondamentaux et en lien avec le projet de service : certains points forts et axes d'amélioration relèvent davantage de la vie interne de l'association et non du projet de service.

B. Synthèse des points forts soulignés lors de l'évaluation interne de 2020

Nous proposons d'organiser cette synthèse en 4 points de façon à cibler les éléments essentiels pour l'écriture de ce projet de service.

➤ **Droit des usagers, principe et posture**

L'équipe de salariés accordent une attention toute particulière aux droits des usagers qui se traduit par des outils de communication existants et efficients, par des informations régulières aux jeunes et à leur famille sur les missions, les modalités de travail en soulignant tout particulièrement la confidentialité, le secret professionnel, l'anonymat du jeune et la libre adhésion.

Le respect de la confidentialité de la parole des jeunes et le non-jugement de la part des éducateurs sont également soulignés positivement.

Le travail en analyse de la pratique à partir de l'approche du Développement du Pouvoir d'Agir centrée sur les personnes et les collectifs favorise une posture d'écoute et un travail de co-construction autour de projets collectifs et/ou individuels.

➤ Organisation du service

Le service est organisé de façon à répondre aux obligations concernant les documents de référence (qui sont actualisés régulièrement), la rigueur budgétaire et les ressources humaines (fiches de postes, entretiens professionnels, plan de développement de compétences...).

Le travail d'équipe fait sens et permet de partager des postures et des valeurs communes, malgré deux territoires distincts de 20 Km avec des besoins différents et des spécificités.

A cela s'ajoute un travail en lien avec les administrateurs de l'association par le biais de comités techniques permettant de faire les allers-retours nécessaires entre le projet, les valeurs de l'association et le projet de service, les axes et objectifs de travail.

➤ Présence sociale, actions collectives et accompagnements individuels

Les observations régulières et la connaissance précise du public cible de la Prévention Spécialisée par l'équipe éducative sont des atouts mis en exergue par l'ensemble des acteurs en présence. A cela s'ajoute le fait que les éducateurs sont bien identifiés par les jeunes qui soulignent leur disponibilité, la qualité de leur écoute, leur présence dans la rue et leur réactivité. Ces éléments ont été régulièrement soulignés lors des entretiens effectués par Edwige Cometti.

La méthodologie de projet construite en équipe, à partir d'outils et d'objectifs communs sont les atouts favorables à la réalisation d'actions collectives. La participation et la parole des jeunes ainsi que la recherche de mixité des publics sont une préoccupation permanente pour les professionnels de l'APS du Pays des Gaves.

Le travail d'équipe est organisé de façon à favoriser la transmission de l'information pour une cohérence des accompagnements des jeunes.

➤ Actions de développement des territoires, réseaux et partenariat

Le diagnostic de territoire réalisé en 2018 et le bon repérage par les partenaires de l'APS du Pays des Gaves contribuent à l'inscription de l'équipe dans des dynamiques partenariales, collectives et de territoire.

Les professionnels de l'équipe sont reconnus par les partenaires pour leur « expertise » sur le public jeunes, en rupture ou risques de rupture sociale, familiale et/ou scolaire.

La présence régulière de l'APS du Pays des Gaves dans les réseaux de partenaires et sa participation aux différentes instances sur les territoires sont repérées par les différents acteurs.

C. Synthèse des axes d'amélioration émanant de l'évaluation interne de 2020

En lien avec les éléments énoncés ci-dessus, nous ciblons les axes d'amélioration à mettre en lumière pour ce projet de service, à savoir :

- S'appuyer davantage sur l'approche centrée sur le Développement du Pouvoir d'Agir des personnes et des collectifs pour construire et évaluer les projets collectifs avec les jeunes
- Développer le partenariat avec les acteurs de la protection de l'enfance mais aussi de nouveaux acteurs « non-habituels ».
- Développer des rencontres d'équipes à équipes avec les partenaires locaux pour une interconnaissance actualisée des missions et des pratiques de chacun.
- Poursuivre le développement d'actions collectives en partenariat.
- Définir les priorités d'actions collectives en laissant place à des nouvelles initiatives.
- Approfondir les éléments d'analyses qualitatives obtenus lors du travail de rue.
- Concrétiser le projet de changement de local du siège social à Mourenx.

Partie II : Le projet de service 2020 - 2025

Chapitre I. TERRITOIRE D'HABILITATION ET TERRITOIRE D'INTERVENTION

Le Conseil Départemental dans le cadre de sa compétence d'Aide Sociale à l'Enfance a confié l'exercice de la mission de Prévention Spécialisée à l'APS du Pays des Gaves sur un territoire d'habilitation correspondant aux 3 cantons suivants : Cœur de Béarn, Orthez terres des gaves et du sel, Artix et Pays de Soubestre.

Sur l'ensemble de ce territoire s'exerce une mission de veille et d'observation. Dans ce cadre, l'association peut se voir confier une mission d'étude-diagnostic sur un territoire précis.



Les territoires d'intervention permanente sont plus restreints et correspondent aux deux communes de Mourenx et d'Orthez.

- ⇒ **Un diagnostic de territoire de ces deux communes a été réalisé en 2018-2019**, avec le soutien d'une sociologue Mona Jammal. Ces données permettent de faire ressortir les particularités à prendre en compte dans le travail socio-éducatif auprès de ce public. Certaines de ces données ont été actualisées à partir du dernier recensement mis à disposition sur le site de l'INSEE¹⁵.

Un travail d'analyse des données centrées sur Mourenx et Orthez avec une comparaison à l'échelle de la Communauté de Communes Lacq-Orthez, du département des Pyrénées-Atlantiques et de la France Métropolitaine (pour certaines données) est la base des données énoncées ci-dessous. Nous proposons de souligner plusieurs éléments qui permettent d'avoir une photographie de notre territoire d'intervention et de souligner quelques données significatives concernant la situation des jeunes.

Pour rappel, au 1^{er} janvier 2019, la commune de Mourenx compte 6 487 habitants et celle d'Orthez 10 627 habitants. La CCLO compte 53 388 habitants¹⁶.

¹⁵ Données INSEE au 1er janvier 2019

¹⁶ Ibid.

A. Des éléments à comparer sur les deux territoires

Des similitudes mais aussi des différences sur les deux communes de Mourenx et d'Orthez permettent de porter un premier regard sur nos territoires et plus particulièrement sur les habitants, que nous compléterons par des précisions pour chacune des communes :

- Une baisse globale de la population sur les deux communes, baisse récente pour Orthez mais récurrente pour Mourenx depuis 50 ans.
- Une majorité de ménages avec familles, en proportion plus importante sur Mourenx (55,3 %) que sur Orthez (52,5 %), même si ces deux communes sont en deçà des données du territoire de la CCLO qui compte 65,8 % de ménages avec familles. (La France métropolitaine en compte 61,8 %).
- Les données pour les « *personnes de 15 ans ou plus vivant seules selon l'âge* », montrent que la part des personnes vivant seules augmente entre 2011 et 2016, quelles que soient les tranches d'âges. Cette évolution semble plus d'ordre sociétal, puisqu'on retrouve ces mêmes évolutions au niveau départemental et métropolitain.
- Le revenu médian du territoire de la CCLO se situe en dessous de celui de la France Métropolitaine, Mourenx et Orthez sont encore en dessous¹⁷.
- Le profil socio-professionnel des « *15 ans et plus* » fait apparaître :
 - o Une large majorité de retraités (35,4 % sur Orthez pour 34,7 % pour Mourenx),
 - o Des ouvriers moins nombreux sur le territoire qu'auparavant, même s'ils représentent encore aujourd'hui 18,3 % « *des 15 ans et plus* » à Mourenx pour 13,2 % à Orthez,
 - o Une progression des professions intermédiaires avec 11,4 % « *des 15 ans ou plus* » pour Mourenx et 12,6 % pour Orthez,
 - o Des cadres et professions intellectuelles supérieures moins présentes sur Mourenx 1,8 % « *des 15 ans ou plus* » pour 5,5 % sur Orthez,
 - o Une stabilité des employés : 14,5 % « *des 15 ans ou plus* » pour Mourenx pour 14,6 % pour Orthez,
 - o Une surreprésentation des « *autres personnes sans activité* » en augmentation avec un taux de 17,8 % « *des 15 ans ou plus* » pour Mourenx pour 15,6 % pour Orthez.
- Les Mourenxois âgés « *de 15 ans ou plus* » sont plus nombreux à n'avoir aucun diplôme : 38,1 % contre 31,8 % pour les Orthéziens, (et 24,3 % pour le département), inversement les Orthéziens de la même catégorie sont 23,9 % à avoir un diplôme de l'enseignement supérieur pour 12 % des Mourenxois.
- Si jusqu'à 18 ans, les Mourenxois sont plus nombreux à être scolarisés que les Orthéziens (94,7 % pour 91,5 %), la situation s'inverse après 18 ans : 40,6 % des jeunes d'Orthez âgés de 18 à 24 ans font des études contre 37,4 % des jeunes de Mourenx de la même tranche d'âge.¹⁸

¹⁷ 20 376 euros par unité de consommation sur la CCLO pour 20 809 pour la France Métropolitaine, 19 967 pour Orthez et 17 210 pour Mourenx.

¹⁸ Taux inférieur au département avec un taux de 50,7 %.

B. Les particularités Mourenxaises

En complément des éléments ci-dessus, il est important de souligner quelques éléments supplémentaires pour la commune de Mourenx :

- Mourenx compte une très large majorité d'appartements qui correspondent à 63,4 % des logements.
- 61,2 % des habitants sont des locataires dont 53,2 % vivent en HLM.
- Les femmes vivants seules sont nombreuses (25 %) y compris dans la catégorie des 15-19 ans puisqu'elles sont 12 % de cette catégorie d'âge.
- Les 15-29 ans représentent 16,1 % de la population.
 - o 48 % des 15-19 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme, et 13 % ont un CAP ou un BEP ;
 - o 19 % des 20-24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme et 13 % ont un CAP ou un BEP ;
 - o Parmi les jeunes qui poursuivent des études entre 18 et 24 ans, les filles sont moins nombreuses que les garçons (35,5 % de filles de cette tranche d'âge pour 39,3 % de garçons).
- Le taux d'actifs ayant un emploi est faible : 54 % des actifs (nettement plus bas que la CCLO : 65,4 % et Orthez 61,7 %).
- Le taux de chômage (au sens du recensement de 2016) est conséquent puisqu'il atteint 22,1 % de la population active et qu'il est en augmentation de 2,4 % par rapport à 2011. (41 % pour les 15-19 ans et 39 % pour les 20-24 ans)¹⁹.
- 18,9 % des Mourenxois vivent en dessous du seuil de pauvreté (en comparaison, il s'agit de 12 % de la population sur le département).
- 20 % des référents fiscaux ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté / La part des ménages fiscaux imposés est de 36 %.
- Les familles monoparentales sont relativement stables : 10,7 % de la population globale.

C. Les particularités Orthésiennes

Tout comme pour Mourenx, nous proposons de mettre en avant quelques éléments sur la commune d'Orthez, en complément de la partie précédente :

- Les logements sont répartis à hauteur de 53 % de maison pour 47 % d'appartements.
- 43,3 % des habitants sont des locataires dont seulement 9,7 % de logements sociaux.
- La population est vieillissante, même si 23 % des 15-29 ans de la CCLO résident à Orthez :
 - o 59 % des 15-19 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme, et 22 % ont un CAP ou un BEP,
 - o 24 % des 20-24 ans non scolarisés n'ont pas de diplôme et 26 % ont un CAP ou un BEP,

¹⁹ [Taux de 13,6% pour la France Métropolitaine]

- Parmi les jeunes qui poursuivent des études entre 18 et 24 ans, inversement à Mourenx, les garçons sont moins nombreux que les filles (45,6 % de filles de cette tranche d'âge pour 35,9 % de garçons).
 - Le pourcentage de jeunes vivants seuls est de 7,4 % des 15-19 ans et 27,2 % des 20-24 ans²⁰.
 - Le taux de chômage (au sens du recensement de 2016) est important puisqu'il atteint 15,6 % de la population active²¹ (36 % pour les 15-19 ans et 33 % pour les 20-24 ans).
 - 14 % des Orthéziens vivent en dessous du seuil de pauvreté. Notons que le taux de pauvreté des moins de 30 ans est le plus élevé de la CCLO et également plus élevé que la moyenne nationale.
 - Le nombre de familles monoparentales reste relativement stable : 8,9 % de la population globale.
 - 14 % des référents fiscaux ont un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté/ La part des ménages fiscaux imposés est de 46 %.
 - 29,8 % des ménages dont le référent fiscal à moins de 30 ans vivent en dessous du seuil de pauvreté.
- ⇒ **Les éléments présentés ci-dessus sont à actualiser régulièrement durant toute la durée du projet de service de façon à avoir une connaissance satisfaisante de nos territoires d'intervention.** Plusieurs indicateurs sont à relier en permanence à nos observations, aux difficultés rencontrées par notre public mais aussi à nos axes de travail pour faire évoluer ce projet.
- ⇒ Les éléments du diagnostic permettent de questionner nos observations (de les affirmer mais aussi de les relativiser), de réinterroger nos analyses et d'éviter de généraliser nos propos à partir d'une situation, d'une ou plusieurs rencontres. C'est un élément parmi d'autres pour ajuster nos actions à la réalité du territoire et des habitants que le composent.

²⁰ (Les ménages composés d'une personne ont augmenté de plus de 17 % entre 2009 et 2014)

²¹ 13,6 % pour la France métropolitaine

Chapitre II. LA PAROLE DES ACTEURS EN PRESENCE

Dans le cadre de l'écriture de ce nouveau projet de service, il était important pour nous de donner la parole aux jeunes auxquels nous nous adressons, comme aux professionnels avec lesquels nous travaillons et qui sont concernés par le public que nous rencontrons, à savoir prioritairement les jeunes âgés de 11 à 21 ans.

A. Le témoignage de jeunes sur ce qu'ils vivent avec l'APS du Pays des Gaves

1) Point de méthode

Les entretiens ont été réalisés en majorité en présence des éducateurs. Pour une fiabilité des témoignages, ils ont été enregistrés et retranscrits intégralement.

Il s'agit d'une vingtaine de jeunes rencontrés individuellement ou collectivement : 40 % de jeunes filles pour 60 % de garçons, âgés majoritairement de 14 à 24 ans. Les rencontres se sont déroulées dans la rue, chez des partenaires, dans nos locaux à Mourenx et à Orthez ainsi que sur la base de loisirs de Biron.

Au travers de ces entretiens, l'intention a été de comprendre :

- ✓ Ce que l'APS du Pays des Gaves représente pour ces jeunes (qu'est-ce qu'ils y trouvent ; qu'est-ce qui leur plaît plus particulièrement dans ce qu'ils font / vivent avec les éducateurs),
- ✓ Leurs attentes vis-à-vis de l'APS du Pays des Gaves,
- ✓ Ce qu'ils repèrent du travail des éducateurs de Prévention Spécialisée, leur spécificité au regard des autres acteurs jeunesse,
- ✓ Plus largement, leur vie sur le territoire et leurs besoins au sens large.

2) Un bon repérage par les jeunes du cadre d'intervention de l'APS du Pays des Gaves

Globalement, les jeunes connaissent différents lieux qui s'adressent à eux sur leur territoire d'habitation. Ils les ont fréquentés ou les fréquentent encore.

Avec l'APS du Pays des Gaves, selon qu'ils vivent à Orthez ou Mourenx, ils y trouvent des choses différentes, des points communs apparaissent dans leurs discours, notamment lorsqu'il s'agit de qualifier le type de relation qu'ils entretiennent avec les éducateurs.

➤ Faire des choses ensemble... des activités, des projets... qui ouvrent les horizons

Spontanément, à la question de « ce que l'on fait avec l'APS du Pays des Gaves », ce sont les projets collectifs qui sont évoqués en premier lieu :

« On fait des projets, le lac de Biron, la K-Hute [...] On a fait quelques sorties ensemble [...], des projets, partir au ski, c'était pas mal [...] on a rénové un lavoir »

« J'essayais de me sociabiliser quand j'étais avec eux. »

Les plus âgés se souviennent :

« Je sais que quand on voulait faire des choses, ils prenaient leur temps, ils prenaient des rendez-vous et on se mettait tous dans une salle avec leurs collègues. En fait ils nous réunissent pour donner des idées et au final ça donnait de bonnes choses. »

Ils en retiennent notamment le plaisir d'être ensemble et de s'amuser :

« C'est bien les sorties tous ensemble [...] on peut discuter, [...] rigoler, souvent rigoler [...] C'est agréable [...] C'était l'ambiance qui nous plaisait le plus et tout ça, on était bien. »

« On se fait pas la guerre, on est là pour s'entraider entre nous. »

Au travers de ces sorties, c'est aussi sortir du quotidien, vivre de nouvelles expériences :

« Déjà partir d'ici, ce qui est pas mal, voir autre chose qu'on n'a jamais vu, parce que les randonnées, c'est pas quelque chose que je faisais. Du coup, j'ai un peu râlé, parce que c'était compliqué. Mais c'était bien. Voir des paysages qu'on ne connaît pas, partir avec des gens qu'on ne connaît pas, c'est pas mal. Ça change les idées. »

L'espace créatif d'Orthez est bien perçu comme un lieu d'expression personnel :

« L'occasion d'exposer mes photos et de me faire connaître [...] Ce lieu, ça me permet d'évoluer [...] Grâce à ce lieu, on peut exprimer tout ce que l'on veut [...] Ce lieu ça me permet d'évoluer, de mettre de l'essence dans mon moteur ! »

Et c'est aussi un espace qui donne lieu à des projets collectifs à partir d'idées amenées par les jeunes :

« [...] ici, c'est nous qui proposons les projets [...] On l'appelle l'espace créatif partagé [...] un lieu où on donne des idées. »

➤ Un acteur ressource dans la durée

Si les plus âgés ne participent plus aux activités collectives, l'APS du Pays des Gaves reste pour eux un acteur vers lequel se tourner quand ils rencontrent des difficultés dans les démarches administratives qui, en soient, peuvent prendre une place très importante dans leur vie :

« (avec les assistantes sociales), il faut prendre rendez-vous deux semaines avant et avant de pouvoir vous répondre, ils sont obligés de regarder, d'attendre 1 ou 2 semaines pour vous répondre, alors que quand je viens chez eux (l'APSPG), ils t'aident et tu le fais le jour même et comme ça tu peux rentrer chez toi et tu peux dormir tranquille. Et tu penses à ton travail, tu vas à ton travail [...] chez eux, c'est plus simple. »

➤ Des professionnels avec qui on peut, aussi, parler de soi, de ses soucis plus personnels

Les jeunes rencontrés repèrent très vite qu'auprès des éducateurs de l'APS du Pays des Gaves, ils peuvent bénéficier d'une oreille attentive sur des questions plus personnelles :

« Ce qu'on aime bien, c'est qu'ils peuvent être là pour faire des loisirs, mais aussi être à l'écoute pour des trucs personnels quand on peut pas le faire avec les parents. Et c'est ça qui est bien pour nous, parce que quand on arrive pas à parler avec nos parents, ou quand on a pas envie de leur dire des choses et bien on peut s'appuyer sur eux. »

« Ils nous ont aidés ... psychologiquement, quand des jeunes ne vont pas bien, ils peuvent se confier à eux, ça arrive [...] Quand on rencontre des soucis dans la vie de tous les jours, on peut leur en parler. Ils peuvent nous aider à les régler et s'ils ne peuvent pas, ils peuvent nous diriger vers des trucs qui vont nous aider [...] On peut lui [un des éducateurs] parler de tout [...] On peut se confier, se libérer de certains fardeaux, certains poids. »

➤ **Le sentiment d'être écouté, mais surtout compris, sans jugement**

Plus qu'écouter, ils expriment le fait de se sentir entendu, sans se sentir juger :

« Plus compris [...] On se sent vraiment à l'aise, on peut parler de tout et de n'importe quoi, je n'aurais pas honte, je ne serai pas complexée, ni crispée [...] Ils nous écoutent quand on se plaint (...) Ils sont pas là pour nous engueuler. Ils sont pas là pour nous juger [...] Ils ne prennent pas partie [...] Ils sont là pour nos projets, à l'écoute de nous, de ce que l'on a besoin. »

➤ **Une relation de confiance garantie par le respect de leur parole**

Progressivement, c'est une relation de confiance qui se tisse avec ces jeunes :

« Il n'y a pas de barrière, on se fait confiance. Moi, je sais que si je lui confie quelque chose et que je lui demande de ne pas le dire, il ne va pas le dire. Je le sais très bien, sinon, je ne le ferai pas [...] Tous les problèmes que j'ai, je leur ai raconté, parce qu'il faut trouver des solutions [...] Moi, je suis venue vers eux pour des raisons personnelles parce qu'en fait, je ne voulais pas en parler à ma mère. Tandis, qu'à elles (les éducatrices), je pouvais leur faire confiance, parce que quand tu leur parles, ils le gardent pour eux ou s'en parlent juste entre collègues, mais ils nous demandent avant. Et ce qui est génial, c'est que tu peux leur confier des choses, si tu as envie de parler ou autre, ils vont être là pour te donner des conseils et en même temps, ils vont le garder pour eux, à part si tu as envie d'en parler, ils vont t'aider, te donner des conseils pour t'aider à en parler. »

➤ **Des adultes repères, dans une relation de proximité**

Sur les deux territoires, les jeunes identifient bien leur fonction d'éducateurs de rue et ce qu'elle a de singulier :

« C'est des éducateurs de rue ... mais des éducateurs qui ne sont pas dans un centre comme un IME ou un IM Pro [...] Ils vont à la rencontre des jeunes pour savoir si tout va bien, savoir leurs projets, savoir où ils en sont [...] Si on a un problème ou quoi, ils sont disponibles. »

« Il s'occupe de nous, quand il nous voit, il nous demande comment ça va dans notre vie, comme un éducateur quoi ! [...] On le voit dans la rue, on ne va pas quelque part pour le

voir. On se croise. On le voit tous les jours, on peut être en train de jouer au foot, en train de discuter. On le voit tout le temps. Je trouve que c'est bien. [...] Il accompagne les jeunes. En fait, il les voit grandir, il voit un peu l'évolution des jeunes. Nous, quand on faisait des bêtises, il était là pour nous recadrer aussi. On sait que ce n'est pas notre ami. Il y a quand même la barrière, elle est là. Mais c'est bien, on peut parler. Si on veut parler, il est là, si on veut rigoler, il est là aussi. »

« Ils se baladent et ils n'ont pas peur de venir à la rencontre des jeunes, contrairement peut-être à certains qui auraient peur ».

Les éducateurs de rue sont appréciés par les jeunes pour :

- Leur approche et le regard qu'ils portent sur les jeunes :
« Ils sont accueillants [...] On se retourne vers eux, parce qu'ils sont généreux et plus ouverts. On a un peu l'impression ... pas qu'ils sont un ami... mais un peu l'impression d'être en famille [...] Ça se voit qu'on ne les dérange pas, qu'ils nous apprécient. »
- La solidarité qui les caractérise :
« La solidarité. Ils sont vachement dans l'entraide [...] Des gens qui sont là, même quand on est en galère et prêts à tout pour vous aider, solidaires [...] une association de solidarité pour les jeunes. »
- Leur accueil :
« Ils sont accueillants », « ils sont généreux, ...plus ouverts. »
- Leur disponibilité :
« Quand tu as envie de parler et en même temps de prendre l'air, ils viennent et du coup, tu prends l'air et tu parles. »

Ils sont une figure repère, un appui :

« Quand on est jeune, c'est pas facile. Là, on se dit qu'il y aura toujours un adulte qui sera là pour nous aider, monter des projets [...] Ils facilitent les choses et pour moi, ils montrent le bon chemin pour les jeunes [...] des éducateurs de rue, qui aident des jeunes à rester dans la vie. »

3) Une perception du territoire plutôt négative dont ils se sentent un peu captifs

La plupart des jeunes rencontrés évoquent leur ennui, le manque d'activités pour les jeunes, notamment les plus âgés (17-18 ans et plus), qu'ils habitent Orthez ou Mourenx. Certains évoquent aussi la difficulté à sortir de ce territoire, aller découvrir par eux-mêmes d'autres lieux.

« On va dire qu'il n'y a rien à faire. Il y a beaucoup de chose, mais qui ne servent pas à grand-chose. C'est ça le problème, je crois [...] A Mourenx, il n'y a pas grand-chose. C'est une ville où ... c'est des bâtiments et on est enfermé entre nous en fait. Et autour, il n'y a

rien [...] On reste toujours entre Mourenxois et ... c'est dommage, parce que les jeunes, ils ne voient pas la vie extérieure. »

Les jeunes filles, plus particulièrement, soulignent une autre difficulté : le harcèlement qu'elles subissent avec certains garçons. Elles mettent en avant notamment les paroles sexistes quotidiennes, quand ce n'est pas la violence dont elles font l'objet, et qui les obligent parfois à devoir quitter le territoire.

« Il y a beaucoup de filles, même très jeunes, elles se promènent dans la rue et elles vont se faire klaxonner, des gens qui s'arrêtent ou des trucs comme ça. (...) C'est des jeunes de 18-20 ans qui vont voir des gamines de 13-14 ans. Ils vont essayer de les avoir et si elles disent non, ils leur font la réputation et si elles disent oui, ils leur font la réputation quand même. (...) C'est un peu tous les gars de Mourenx, tous les jeunes aux alentours aussi. Et après malheureusement, il y a les filles qui s'y mettent, à descendre les autres. Je pense qu'actuellement, c'est le plus gros problème de Mourenx pour les jeunes. »

Le trafic de drogue est également évoqué et vient en rajouter à la violence.

En 2014, l'équipe éducative de l'association avait rencontré et filmé des jeunes pour recueillir leurs paroles sur différents sujets (leurs représentations du bonheur, le regard porté sur la jeunesse au sein de la ville, leurs attentes envers les adultes, la politique...).

Si nous faisons le lien avec ce film de 2014, c'est que certaines thématiques restent d'actualité : les jeunes exprimaient pour certains, déjà de l'ennui, soulignaient l'importance des expériences de voyages dans leur histoire, leur cheminement. Ils exprimaient également le sentiment de ne pas toujours être pris au sérieux par les adultes et d'être regardés comme des délinquants quand ils se déplaçaient en groupe.

Ils manifestaient également leur souhait de pouvoir s'investir dans la vie de la commune, échanger avec les élus sur des projets dans lesquels ils pourraient s'impliquer.

B. Le regard des professionnels sur le travail partenarial et les besoins des publics accueillis

1) Point de méthode

Ce sont 37 professionnels qui ont été rencontrés, relevant de 15 structures différentes²² et intervenant chacune dans des domaines variés, tels que le social, la scolarité, l'insertion socio-professionnelle, les loisirs, la culture. Il s'est agi à la fois de techniciens, de cadres et dans une moindre mesure d'élus.

²² Cf. liste des structures en annexe

Ces entretiens, à l'exception d'un seul, ont été enregistrés et entièrement retranscrits pour une fiabilité des réponses apportées. Quatre grands thèmes ont guidé les échanges :

- ✓ Les missions et l'organisation de la structure, le public auquel elle s'adresse,
- ✓ Le regard porté sur le partenariat local, ses points forts et ses faiblesses,
- ✓ Les besoins du public ,
- ✓ Leur appréciation de leur travail avec l'APS du Pays des Gaves.

2) Une culture de la coopération qui reste à consolider

➤ Une volonté de travailler ensemble

Sur Mourenx comme sur Orthez, il existe de nombreux acteurs intervenant auprès de la jeunesse et amenés par là-même à rencontrer le public relevant de la Prévention Spécialisée.

Plusieurs instances permettent aux différents acteurs en présence de se retrouver pour se coordonner, échanger sur des besoins repérés en essayant d'y apporter des réponses collectives, à savoir :

- ✓ Le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur Mourenx et Orthez, animé chacun par des élus des deux communes, en charge de cette mission,
- ✓ Le groupe partenaires d'Orthez,
- ✓ Le réseau des acteurs prévention jeunesse de Mourenx animé par le SDSel,
- ✓ Le Réseau Prévention des Risques à l'Adolescence sur Mourenx, animé par l'animatrice du centre social Lo Solan.

Des conventions avec certains partenaires comme l'Education Nationale ou lors d'actions précises comme les chantiers éducatifs avec « A Tout Service » permettent également de définir les modalités de notre travail commun.

Globalement, nous repérons une volonté des acteurs, un intérêt à travailler ensemble mais aussi un souhait d'améliorer les relations partenariales.

- Pour le groupe partenaire d'Orthez et le réseau des acteurs de prévention jeunesse de Mourenx, une charte co-écrite par les acteurs existe.
- Sur Orthez comme sur Mourenx, plusieurs manifestations participent à rassembler différentes structures autour de projets communs ou d'évènements locaux.

Aujourd'hui, nous relevons la nécessité d'une réflexion collégiale sur la jeunesse sur les deux territoires, ce qui permettrait de définir ensuite plus précisément les complémentarités des structures du social et du socio-culturel travaillant en direction de la jeunesse. D'autant que les manières d'appréhender et de définir le partenariat étant différentes d'une structure à l'autre, les sollicitations, mises en synergie peuvent différer.

➤ Des représentations qui restent à dépasser

Nous constatons que ce « travail ensemble » est plus effectif sur Mourenx que sur Orthez. Cette situation peut s'expliquer par l'histoire de la commune (ville nouvelle avec création d'associations et une participation des habitants en fonction des besoins) mais aussi du fait que Mourenx fait partie des territoires « Politique de la Ville »²³ avec une certaine habitude à développer des projets mobilisant plusieurs acteurs.

« La politique de la ville de la commune de Mourenx s'est construite au fil des années sur un principe de coopération entre l'État, les collectivités locales, les institutions et les associations. Cette coopération a permis de mobiliser des partenaires autour d'un même objectif de solidarité. »²⁴

Pour certains professionnels rencontrés, ce sont aussi parfois les lourdeurs internes, liées à des choix d'organisation pour répondre aux missions, qui freinent le travail partenarial. Notamment, lorsque celui-ci implique de s'engager dans des projets collectifs sur le long terme.

Il ressort des entretiens effectués une connaissance non exhaustive voire incomplète des acteurs, de leurs missions, de leurs contraintes mais aussi de leurs pratiques professionnelles auprès des publics auxquels ils s'adressent. Certains professionnels ont l'impression d'être souvent sur des représentations du travail de l'autre que sur une réelle interconnaissance. Cela est d'autant plus prégnant pour les professionnels avec lesquels nous ne partageons pas de projets collectifs.

La réalisation de projets réellement co-construits ensemble, avec les publics concernés, apparaît donc comme un des leviers à cette connaissance mutuelle. En ce sens, certains professionnels interviewés reconnaissent à l'équipe de l'APS du Pays des Gaves sa volonté à s'inscrire dans des démarches qui favorisent le Développement Social Local.

➤ L'APS du Pays des Gaves : un acteur reconnu comme « expert » d'un public en rupture

De façon assez unanime, les professionnels rencontrés reconnaissent le savoir-faire de l'équipe éducative de l'APS du Pays des Gaves à entrer en relation avec un public souvent en rupture, que ce soit sur un plan scolaire, social ou familial. Plusieurs aspects ont été particulièrement mis en avant pour qualifier la spécificité de l'approche de travail des éducateurs spécialisés :

- Une bonne connaissance des jeunes et de leur environnement social, familial,
- Des professionnels engagés dans les situations,
- Un travail de rue permettant des rencontres régulières avec les jeunes de façon formelle et informelle permettant une inscription dans des suivis individuels,
- Une capacité à savoir instaurer une relation de proximité et de confiance avec des jeunes qui ont souvent du mal à fréquenter des structures de droit commun,
- Un souci d'être présents avec les jeunes aux événements locaux,

²³ Territoire « politique de la ville » en veille active dans le cadre du contrat de ville 2016-2020

²⁴ Extrait du contrat de ville 2016-2020 de la ville de Mourenx.

- Un savoir-faire sur le montage de projets collectifs avec ces jeunes,
- La réactivité et la disponibilité à répondre aux sollicitations des acteurs lorsque des problèmes se posent pour certains jeunes.

➤ **Des besoins identifiés pour les jeunes qui renforcent les éléments d'analyse territoriale**

Il ressort des entretiens menés auprès des professionnels, malgré la diversité des missions, un point de vue commun sur les besoins des jeunes sur ces deux territoires, à savoir :

- ✓ **La mobilité, qui ne se limite pas à une mobilité physique**, mais concerne plutôt une mobilité psychique (que les jeunes habitent Orthez ou Mourenx). Globalement, sur ces territoires, l'accès à la formation, comme à l'emploi, nécessitent pour les jeunes de devoir partir. Pour un certain nombre d'entre eux, l'idée de sortir de leur territoire génère un sentiment d'insécurité et une tendance à rester dans du « connu » : ils cumulent les difficultés. Les partenaires s'accordent à souligner qu'il est essentiel de lever plusieurs freins : matériels, cognitifs et psychologiques pour éviter d'accentuer l'inégalité des chances vécue par certains d'entre eux.
- ✓ **L'accès à l'emploi et à la qualification** : de nombreux jeunes rencontrés par la Mission Locale ont pour principale attente de trouver un emploi, plus que de faire une formation. Or si ce territoire est porteur d'emploi, force est de constater que ce dernier s'adresse rarement aux habitants peu qualifiés du territoire. L'accès à la formation reste tout autant compliqué et vient croiser les difficultés liées à la mobilité.
- ✓ **La mixité sociale, mais surtout de genre** : il est difficile aujourd'hui de proposer des activités ou des projets qui réunissent filles et garçons, notamment sur Mourenx. Favoriser des actions où les filles et les garçons partagent des moments collectifs ensemble reste un exercice complexe pour les professionnels nécessitant certainement un travail avec l'ensemble des adultes qui les entourent. De plus, nous observons des situations de harcèlement de jeunes filles qui s'amplifient via les réseaux sociaux, par les filles elles-mêmes, entre elles. Les collègues sont plus particulièrement préoccupés sur ce sujet. Des questions sur la violence conjugale sont soulevées par certains acteurs, avec pour autant une difficulté à en tirer une analyse par manque de connaissance suffisante.
- ✓ **Les addictions** : le trafic et la consommation de stupéfiants met en alerte les acteurs. Ce contexte alimente également les représentations sur la délinquance, l'économie parallèle et la population jeune. Un sentiment d'insécurité se surajoute à cela, notamment du côté des jeunes filles. Du côté des professionnels, cette situation nécessite de s'appuyer sur des ressources externes au territoire pour mieux comprendre la complexité des addictions et élaborer une démarche de prévention collective.

3) *L'inscription de l'action de l'APS du Pays des Gaves dans une démarche de développement social*

Dans le cadre de ce nouveau projet de service, l'APS du Pays des Gaves souhaite rappeler l'importance d'ancrer son action dans une démarche de développement social. En effet, de par sa mission d'*aller*

vers les jeunes en risque de ruptures sociales, familiales ou scolaires, la Prévention Spécialisée est un acteur du Développement Social Local. L'action éducative n'a de sens que si elle s'articule, voire se conduit, avec les autres acteurs intervenant auprès de ce public.

Comme le souligne Cyprien Avenel ²⁵ « *Le fondement du développement social repose sur l'affirmation que les problèmes sociaux sont de nature collective et doivent faire l'objet de solutions collectives* ».

Pour l'APS du Pays des Gaves, il s'agit donc de consolider deux niveaux :

- ✓ Le partenariat, qui relève d'une logique institutionnelle et implique donc le renforcement des liens avec notamment le Département, les communes et le tissu associatif
- ✓ Le travail en réseau, plus opérationnel, qui s'inscrit dans une logique d'acteurs, et concerne les différents professionnels du champ socio-éducatifs présents sur les territoires d'intervention que sont Mourenx et Orthez.

Toutefois, le travail en réseau, plus particulièrement, ne se décrète pas.

Comme le souligne Didier Dubasque : « *Le travail en réseau s'appuie sur des travailleurs sociaux motivés qui reconnaissent la nécessité de travailler ensemble. Ce sont donc des praticiens qui portent en quelque sorte le réseau et le font vivre. Les institutions tout en s'engageant, ne peuvent à elles seules porter cette dynamique.* »²⁶

Les entretiens réalisés auprès des différents acteurs du territoire d'intervention de l'APS du Pays des Gaves, montrent une volonté de travailler ensemble. Certains ont d'ailleurs pu formuler des attentes précises d'un travail plus rapproché avec l'équipe éducative.

Au travers de ce nouveau projet de service, l'APS du Pays des Gaves souhaite aller plus loin et s'inscrire dans un travail plus coopératif qui nécessite pour cela de passer par un travail approfondi d'interconnaissance et de partage des pratiques, mais aussi de ses contextes d'intervention. Nous nous référons ici aux travaux menés par Guy Le Boterf sur le « savoir coopérer - vouloir coopérer - pouvoir coopérer » (cf. schéma en annexe).

Pour l'APS du Pays des Gaves, il s'agit également d'élargir son partenariat pour s'ouvrir à d'autres acteurs :

S'inscrire dans une démarche de développement social implique aussi de ne pas « *s'enfermer dans le local et la proximité* »²⁷

En ce sens, nous nous donnons aussi comme orientation, dans ce nouveau projet de service, de **s'ouvrir à d'autres acteurs, sur et en dehors du territoire d'habilitation**, de façon à diversifier les réponses apportées aux jeunes, mais aussi dans le souci de les amener à s'approprier ces nouvelles ressources, pour qu'elles deviennent les leurs. En effet, dans un souci de développement de leur pouvoir d'agir, il

²⁵ Cyprien AVENEL, Denis BOURQUE (sous la direction de), Les nouvelles dynamiques du développement social, Champ social, 2017, p 17.

²⁶ <https://dubasque.org/2016/06/02/quel-interet-de-travailler-en-reseau-quand-on-est-travailleur-social-avantages-et-inconvenients/>

²⁷ Cyprien Avenel, ibid, p 105

s'agit d'associer les jeunes, le plus en amont possible, aux projets qui les concernent, avec les acteurs professionnels concernés.

« Le développement social est une stratégie territoriale, qui consiste à agir sur l'environnement économique et social des personnes, dans le cadre d'une conception globale, qui implique d'ajouter aux dimensions de protection et de promotion, la dimension du pouvoir d'agir individuel et collectif, afin que l'action sociale soit plus préventive, participative et inclusive » (Avenel, 2017).

Inscrire l'action éducative dans une démarche de développement social, c'est veillé aussi à ce que les jeunes qui rencontrent l'APS du Pays des Gaves accèdent au droit commun.

C. Les enjeux pour le public de la Prévention Spécialisée

En croisant les réflexions des jeunes rencontrés, celles des professionnels et des éducateurs de l'APS du Pays des Gaves, plusieurs enjeux se dégagent pour le public des 11-21 ans relevant de la Prévention Spécialisée. Ces éléments sont à prendre en compte dans les orientations du nouveau projet de service.

- ✓ **La confiance en soi, l'estime de soi** : qui apparaissent comme un des tout premiers enjeux à prendre en compte. De nombreux jeunes rencontrés ont un parcours souvent marqué par l'échec, que ce soit sur le plan de leur scolarité, de l'accès à l'emploi. Ils ont souvent du mal à trouver leur place dans les dispositifs qui leurs sont proposés, ce qui vient renforcer ce sentiment d'échec personnel. Beaucoup partent battus d'avance, quoi qu'ils entreprennent.

L'estime de soi nous apparait comme une dimension importante à travailler avec les jeunes que nous rencontrons pour leur permettre de s'adapter positivement aux situations qu'ils sont amenés à rencontrer.

- ✓ **L'ouverture vers des horizons nouveaux, l'opportunité de sortir de l'habituel** : à travers les sorties collectives, les voyages, les projets. Il s'agit d'ailleurs de ce que les jeunes interrogés mettent très vite en avant dès qu'ils parlent de ce qu'ils font avec l'APS du Pays des Gaves. Cela peut paraître contradictoire avec leurs difficultés à sortir de « leur territoire ». Pour autant, ces jeunes sont en attente de découverte, mais dans un cadre sécurisant pour eux. Certains repèrent bien que ces expériences leur ont beaucoup appris sur eux-mêmes.
- ✓ **L'expérience du collectif** : les jeunes rencontrés dans le cadre de la Prévention Spécialisée sont souvent pris dans un entre-soi qui ne les aide pas toujours à trouver leur place dans des collectifs où les codes sociaux sont différents. Elaborer avec eux des projets collectifs, prendre des décisions à plusieurs, sont des occasions pour eux de se confronter aux débats parfois contradictoires, à la négociation et au compromis. C'est aussi s'expérimenter au vivre ensemble, devoir partager des règles communes avec d'autres, des adultes (les éducateurs) et d'autres jeunes, vers lesquels ils n'auraient pas été spontanément.

- ✓ **L'accès au droit commun** : qui en fond soulève la question de leur reconnaissance, de leur place au sein de la Cité. Faire sa place implique aussi que les autres acceptent de vous la faire, elle n'est pas que l'affaire du jeune. Créer des conditions pour que ces jeunes puissent s'impliquer dans des projets, des événements locaux, avec d'autres partenaires sont des moyens qui favorisent l'implication des jeunes à la vie locale. Nombreux sont en attente de cela.
 - **L'hébergement sur Orthez** : est une problématique soulevée de part et d'autre pour des jeunes précaires, isolés, avec peu de soutien familial. Répondre aux besoins vitaux d'une personne, lui permettre d'avoir un toit est également du ressort du droit commun.
- ✓ **Les relations filles-garçons** : un enjeu qui se pose particulièrement sur Mourenx, au regard des témoignages des jeunes et de quelques professionnels rencontrés, mais qui concerne aussi Orthez, autour de situation de jeunes en errance, dans une certaine marginalisation avec des jeunes filles vulnérables, isolées.
- ✓ **L'inscription dans le tissu local associatif (participation et inscription dans des activités de loisirs, culturelles et/ou sportives)** : un enjeu prégnant pour des jeunes connus par l'APS du Pays des Gaves qui, à partir de l'adolescence et à l'âge adulte sont peu présents ou en marge des offres et des dispositifs existants. Il apparaît important d'affiner nos observations sur ce point pour évaluer s'il s'agit d'une spécificité des publics que nous rencontrons ou une réalité partagée par de nombreux adolescents et jeunes adultes.

Chapitre III. LES AXES ET LES OBJECTIFS DE CE PROJET DE SERVICE

Pour rappel, la Prévention Spécialisée a une mission de Protection de l'Enfance auprès d'un public majoritairement âgé entre 11 et 21 ans, ce qui n'implique pas pour autant de laisser de côté les 22-25 ans.

L'enjeu est de prévenir les risques de ruptures multiples (familiale, sociale, scolaire ...), en allant à la rencontre de ces jeunes dans leurs différents espaces de vie. L'objectif est d'arriver à tisser au fur et à mesure de ces rencontres un lien de confiance qui va leur permettre de trouver un appui auprès d'adultes repères, qu'incarnent les éducateurs de rue.

Comme nous l'avons écrit précédemment, ces jeunes ne véhiculent pas toujours une image positive d'eux-mêmes. Leur scolarité est, ou a été, souvent difficile et affecte grandement le regard qu'ils portent sur leur capacité à réussir.

Les orientations de ce nouveau projet de service sont l'aboutissement d'un croisement des regards, celui de l'équipe de salariés, des administrateurs, mais aussi, des partenaires et des premiers concernés : les jeunes. Des apports théoriques sont également venus étoffer notre réflexion au fur et à mesure du travail de construction de ce projet.

Trois grands axes ont été définis, qui vont guider, sur les cinq années à venir, le travail des salariés de l'APS du Pays des Gaves.

A. Axe 1 : L'expérimentation du collectif

Dans le cadre de la Prévention Spécialisée, le collectif reste l'entrée privilégiée pour accompagner ces jeunes. En partant du postulat qu'en faisant vivre des moments de vie quotidienne et en co-construisant des projets avec eux, les jeunes vont pouvoir éprouver d'autres manières d'être en relation aux autres.

A travers l'élaboration d'un projet collectif, il s'agit de les amener à expérimenter ce qu'implique « participer » en acceptant aussi de confronter son point de vue à celui des autres et d'apprendre à négocier, faire des compromis, pour aboutir à une décision collective qui engage chacun.

L'intention développée dans cet axe est bien de « se risquer » au faire et au vivre ensemble, partager un temps un quotidien, avec toutes les contraintes que cela implique.

« Il faut pouvoir agir pour s'épanouir : l'épanouissement passe par l'action. La question « Et maintenant, qu'est-ce que je peux faire ? ». L'action est un élément très important de l'affranchissement : on ne s'affranchit pas mentalement, pour pouvoir s'affranchir il faut agir. »²⁸

Serge Paugam, rappelle que :

« L'expression "lien social" est aujourd'hui employée pour désigner tout à la fois le désir de vivre ensemble, la volonté de relier les individus dispersés, l'ambition d'une cohésion plus profonde de la société dans son ensemble. » Il précise que « les sociologues savent que la vie en société place tout être humain dès sa naissance dans une relation d'interdépendance avec les autres et que la solidarité constitue à tous les stades de la socialisation le socle de ce que l'on pourrait appeler l'homo sociologicus, l'homme lié aux autres et à la société, non seulement pour assurer sa protection face aux aléas de la vie, mais aussi pour satisfaire son besoin vital de reconnaissance, source de son identité et de son existence en tant qu'homme. »²⁹

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
OG 1.1 : Proposer des situations de co-construction de projets d'actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1.1 : Apprendre à définir et organiser un projet collectif - 1.1.2 : Initier les jeunes au débat, à la négociation et à la prise de décisions collectives - 1.1.3 : Mettre en œuvre collectivement les décisions prises
OG 1.2 : Partager des moments de vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - 1.2.1 : Co-organiser la gestion d'une vie (domestique) collective pour un partage des tâches entre tous.tes - 1.2.2 : Se confronter ensemble aux règles de vie collectives - 1.2.3 Co-organiser et co-animer des temps conviviaux collectifs

²⁸ Site education-populaire.fr

²⁹ S. Paugam, *Le lien social*, Paris, PUF "Que sais-je ?", 2008

La citation ci-dessous vient illustrer les objectifs de cet axe. En effet, les actions collectives initiées par les éducateurs ont toujours pour but de combiner des temps de partage où le groupe « fait ensemble » mais aussi des temps d'échange où l'apprentissage de la prise de parole, de la négociation, du respect et du non-jugement est permanent :

« La démarche socio-éducative s'appuie fondamentalement sur la parole et l'action : il s'agit d'entrer en communication avec les jeunes et d'agir avec eux. " Parler et faire avec " sont les deux piliers des pratiques professionnelles. [...] les jeunes rencontrés sont loin d'être sans lien : bien au contraire, ils entretiennent une diversité de relations qu'ils tissent entre eux. La question qui se pose est celle des rapports entre ces relations et celles qui sont jugées acceptables, souhaitables et reconnues en société. »³⁰

B. Axe 2 : La valorisation des ressources personnelles

Comme développé précédemment, certains de ces jeunes ont vécu des situations d'échec qui ne participent pas à assoir une certaine confiance en soi. L'entrée de cet axe 2 est l'individu en tant que tel. Le but est que le jeune repère ce qu'il a à gagner dans sa relation à l'autre et, en quoi l'autre participe aussi à son développement personnel.

L'enjeu de cet axe est de créer des conditions qui permettent à ces jeunes de vivre des expériences qui enrichissent leur capital social et culturel au sens de Bourdieu, qui leur apportent une plus-value personnelle qu'ils vont pouvoir transférer pour agir sur des situations qui ne leur conviennent pas dans leur vie quotidienne. L'accent est mis sur l'importance d'acquérir de nouveaux réseaux, élargir la connaissance de son environnement et ainsi se découvrir autrement.

Cela implique de vivre des expériences qui bousculent un peu dans les habitudes. C'est l'idée d'une « pédagogie du risque » qui est développée ici en créant des conditions sécurisées pour vivre des situations nouvelles, toujours au travers du collectif, mais en allant chercher l'individu en tant que tel. L'attention portée sur cet axe est de favoriser la prise de conscience personnelle. Pour cela, il s'agira de créer aussi les conditions d'une évaluation qui permette de mettre des mots sur ce que l'on a appris aussi de soi à travers un projet collectif (cf. Approche centrée sur le développement du pouvoir d'agir des personnes et des collectifs).

Axel Honneth, philosophe, par la théorie de la reconnaissance sociale qu'il développe, souligne « *qu'il y a urgence à prendre en compte les besoins de reconnaissance de tous ceux qui se sentant socialement méprisés, peuvent rechercher cette affirmation en soi par les pires formes d'aliénation (délinquance, embrouilles dans les quartiers...)* ».

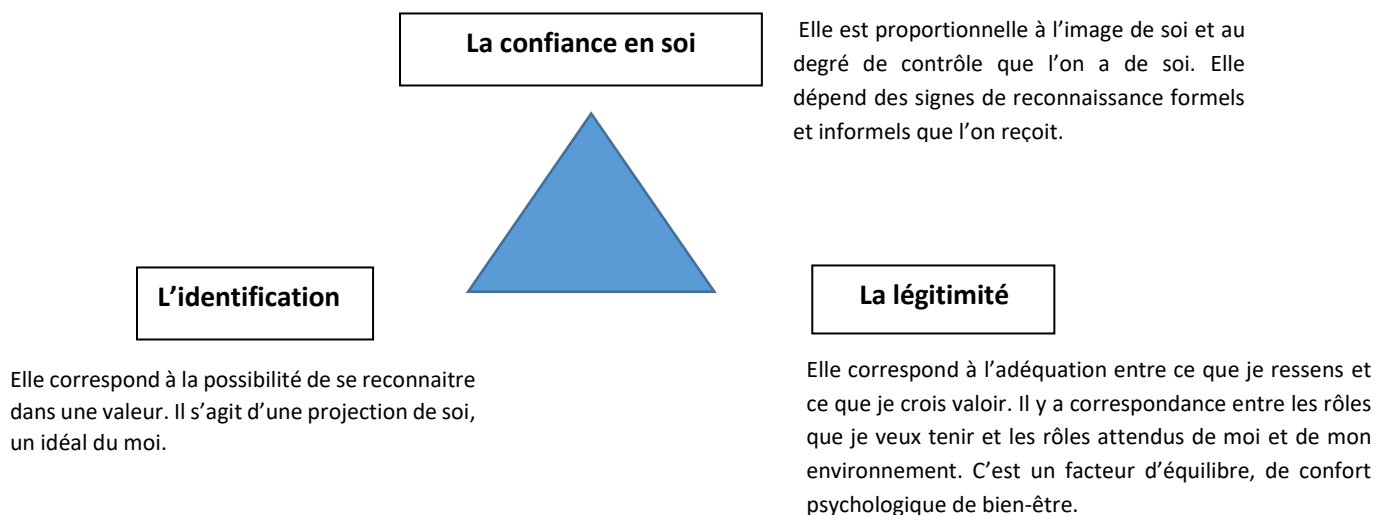
« L'estime de soi serait l'évaluation positive de soi-même, fondée sur la conscience de sa propre valeur et de son importance inaliénable en tant qu'être humain. L'estime de soi est fondée sur le sentiment de sécurité que donne la certitude de pouvoir utiliser son libre arbitre, ses capacités et ses facultés d'apprentissage pour faire face de façon responsable

³⁰ Anne Salmon : *Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique* p20

et efficace aux événements et aux défis de la vie. (...) l'estime de soi mène donc à se traiter avec bienveillance et à se sentir digne d'être aimé et heureux. »³¹

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
OG 2.1 : Faire découvrir et vivre de nouvelles expériences	Amener les jeunes à : <ul style="list-style-type: none"> - 2.1.1 : Se découvrir autrement dans d'autres contextes - 2.1.2 : Oser expérimenter des activités/des situations qui sortent de leur quotidien (sports, loisirs, culture...) - 2.1.3 : Acquérir une meilleure connaissance et appropriation des ressources du territoire
OG 2.2 : Favoriser le renforcement de l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 2.2.1 : Développer l'expression créative des jeunes ✓ 2.2.2 : Amener chacun.e à trouver sa place dans un collectif ✓ 2.2.3 : Apprendre à tirer des enseignements personnels de ses expériences individuelles et collectives

« *Oser, thérapie de la confiance en soi* », l'ouvrage de Frédéric Fanget nous a permis d'enrichir notre connaissance par rapport au concept de l'estime de soi. Trois éléments sont à prendre en compte pour l'accompagnement des jeunes dans leur parcours de vie :



En fonction de l'affectation d'un ou plusieurs de ses trois éléments, la démotivation du sujet est grandissante pouvant aller de la fragilité motivationnelle au blocage.

³¹ Extrait d'une thèse de doctorat psychologie Université de Québec de MARC BERGERON « Définition de l'estime de soi et de son phénomène en interaction avec ses concepts associés »

C. Axe 3 : La reconnaissance des jeunes et de leur famille comme acteurs à part entière

Dans le cadre de ce troisième axe, l'objectif est de faire le lien avec le territoire et l'ensemble des acteurs qui sont concernés de près ou de loin par la situation de ces jeunes qui relèvent de la Prévention Spécialisée. Les dernières lois de décentralisation et la définition du travail social inscrite au Code de l'Action Sociale et des Familles soulignent la nécessité de s'inscrire dans des démarches de développement social pour répondre aux mutations sociales actuelles.

En cherchant à mobiliser l'ensemble des acteurs (publics, économiques, associatifs et habitants), il s'agit de rappeler que seules, les personnes ne peuvent améliorer leur situation, car les problèmes sociaux auxquels elles sont confrontées sont d'abord structurels, avant d'être personnels. La solution ne peut donc venir du seul individu, elle implique que chaque acteur impliqué par les problèmes des personnes agisse de sa place pour trouver des marges de manœuvre et négocier avec les personnes concernées les solutions aux problèmes qu'elles rencontrent.

L'ambition ici est de créer des conditions qui permettent pleinement aux jeunes et à leur famille d'exercer leur citoyenneté, de développer leur pouvoir d'agir sur ce qui les concerne et d'accéder ainsi à leurs droits fondamentaux.

Rappelons que le Développement Social Local vise à :

- « Favoriser une citoyenneté active par laquelle les individus deviennent acteurs et auteurs dans le développement de la cité
- Créer les conditions d'une véritable expression des habitants et générer des modes de coopération et de concertation entre habitants, élus locaux, institutions dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques territoriales
- Contribuer à la lutte contre toute forme d'exclusion en aidant les hommes et les femmes à jouir de leurs droits et assumer leurs devoirs vis à vis de la société »³²

La théorie de Granovetter sur les liens forts et les liens faibles a également été source de réflexion. Cette théorie définit la force d'un lien comme le résultat d'une combinaison de quantité de temps passé, d'intensité émotionnelle, d'intimité et de services réciproques rendus. Ainsi, plus un lien est fort entre deux individus, plus il est probable que les réseaux de relations respectifs se superposent. Les liens forts ne nous font pas sortir de nos groupes d'affinités. Au contraire, les liens faibles sont des « *ponts locaux* » qui permettent de relier des individus ou groupes d'individus disjoints. Ils procurent aux individus des informations qui ne sont pas disponibles dans leur cercle restreint et permettent d'atteindre plus d'individus que les liens forts.

³² Le Développement Social Local et ses acteurs URESO Poitou-Charentes Juillet 2002.

Objectifs généraux	Objectifs opérationnels
OG 3.1 : Développer la participation et l'expression collectives des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3.1.1 : Participer aux événements proposés par les acteurs du territoire. ✓ 3.1.2 : Promouvoir et rendre visible la participation des jeunes
OG3.2 : Veiller à l'application des droits civils, politiques et sociaux des jeunes et de leur famille	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3.2.1 : Soutenir les familles dans leurs relations avec les institutions ✓ 3.2.2 : Faciliter les liens avec les établissements scolaires et les structures d'insertion
OG3.3 : Faire du partenariat un axe d'ouverture pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3.3.1 : Initier ou contribuer à des réflexions et des actions avec nos partenaires pour une meilleure coopération ✓ 3.3.2 : Elargir et diversifier notre réseau pour favoriser la rencontre des jeunes avec d'autres acteurs

« L'éducateur n'est plus perçu comme exclusivement au "service des jeunes" mais plus largement "au service d'un projet d'amélioration de la vie dans le quartier". Ce ne sont donc pas uniquement les "partenariats techniques" qu'il est question de favoriser mais le développement "d'un maillage démocratique" en nouant de nouvelles relations notamment avec les associations, les amicales de locataires, les régies de quartiers. Cette prise en compte du quartier est importante à plus d'un titre. Elle favorise la consolidation des liens sociaux en isolant pas les "jeunes" du tissu social dans lesquels, vaille que vaille, ils sont insérés : l'éducateur peut contribuer à établir des passerelles entre adultes et jeunes, si au quotidien, lui-même est en mesure de s'adresser à tous en évitant de stigmatiser tels ou tels groupes sociaux. Elle contribue à témoigner du respect à tous les acteurs en charge de la socialisation quotidienne des jeunes et conforte le rôle des parents. »³³

³³ Anne Salmon : Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique p 132

Chapitre IV. L'ORGANISATION DU SERVICE

Après avoir présenté nos territoires, fait part de la parole des acteurs et défini précisément nos axes de travail et nos objectifs, nous proposons de terminer cette partie par l'organisation de notre service : tant d'un point de vue statutaire et légale que d'un point de vue matériel et humain.

A. L'organisation statutaire et légale

1) La CCNT 66, les accords d'entreprises

La convention collective en vigueur est la Convention Collective Nationale du Travail des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées du 15 mars 1966. Un règlement intérieur, un accord d'entreprise relatif à la mise en place des 35 heures ainsi qu'un protocole d'accord pour la journée de solidarité existent.

2) Les instances représentatives du personnel

Le Conseil d'Administration de l'association, à partir de 2011, a permis la mise en place d'élections de Délégué du Personnel au sein de l'association. Les dernières élections dans le cadre du comité social et économique ont eu lieu en 2019 et se renouvellent tous les quatre ans.

3) Les instances de gestion et de décisions

Plusieurs instances de gestion et de décisions s'organisent au sein de l'association. Comme de nombreuses associations :

- ✓ Une Assemblée Générale est planifiée chaque année
- ✓ Un Conseil d'Administration est organisé chaque trimestre en présence de l'ensemble des administrateurs, de la direction et du délégué du personnel ou son suppléant
- ✓ Des réunions de Bureau mensuelles en présence de la direction permettent de mettre en œuvre les orientations et les décisions prises par le Conseil d'Administration.

4) Les missions et délégations

Les fiches de postes des salariés ont été réalisées et validées par le Conseil d'Administration de l'association en 2019 et sont aujourd'hui une référence en ce qui concerne les missions des uns et des autres.

Par délégation du Conseil d'Administration, le directeur/la directrice est responsable de :

- ✓ La conduite et la mise en œuvre du projet de service
- ✓ La gestion administrative et financière
- ✓ La gestion et l'animation des ressources humaines
- ✓ La coordination et la communication avec les structures extérieures.

Ces délégations signifient que la direction a la responsabilité des points énoncés ci-dessus tout en s'engageant à informer, demander l'avis aux membres du Bureau, et à rendre compte lors des réunions de Bureau ou de Conseil d'Administration, des différentes prises de décisions, engagements...

Concernant la gestion financière, en fonction des orientations du Conseil d'Administration et en lien avec le trésorier de l'association, la direction est responsable de l'élaboration et de l'exécution du budget en coopération avec la comptable.

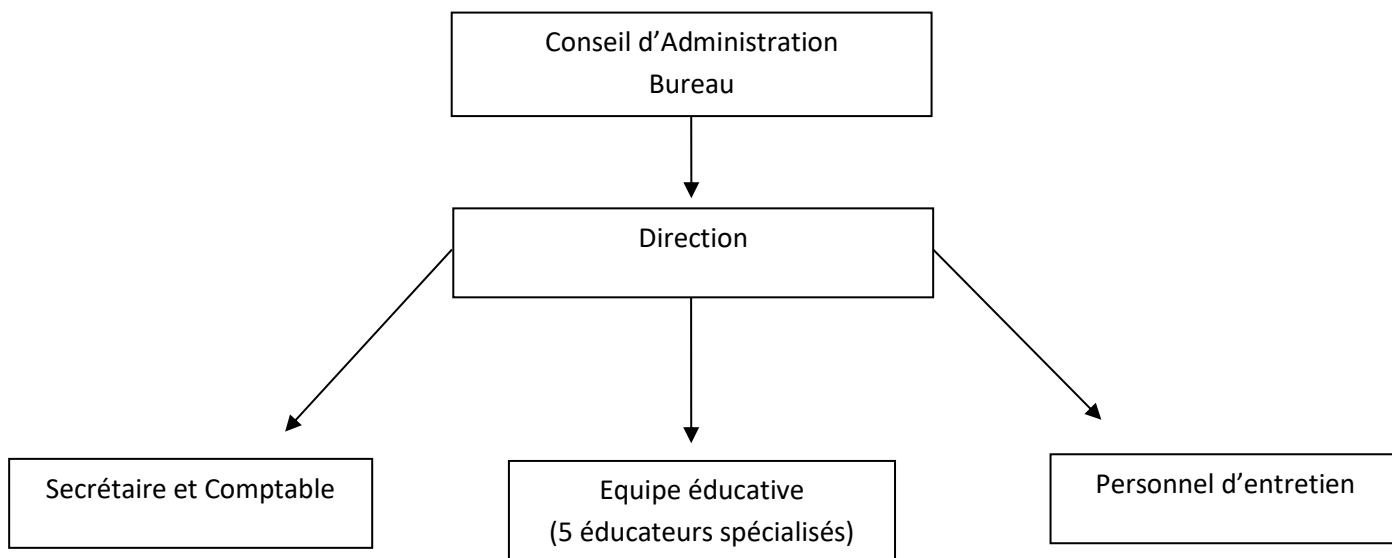
5) L'organisation fonctionnelle

L'organisation fonctionnelle du service de Prévention Spécialisée s'est construite sur les bases :

- ✓ Des valeurs et du projet politique de l'Association
- ✓ De l'histoire et de la culture de la Prévention Spécialisée
- ✓ Des obligations légales et réglementaires
- ✓ Des pratiques professionnelles existantes
- ✓ D'une démarche de réflexion, de travail et d'élaboration collective pour l'actualisation de ce projet.

Cette organisation n'est pas figée. Elle a vocation à évoluer et s'adapter aux évolutions du cadre légal et réglementaire, des besoins des publics accompagnés, de la politique et de la stratégie associative ainsi que des contraintes internes et environnementales.

Le schéma ci-dessous permet d'avoir une lecture de l'organisation générale des ressources humaines au sein de l'association.



B. Les moyens matériels

1) Les locaux

Des locaux associatifs existent sur les deux territoires :

- Deux appartements type T5 loués par l'association au 1 rue Louis Barthou à Mourenx. Il s'agit du siège social de l'association mais aussi du lieu de travail de l'équipe éducative, de la comptable et de la direction. Ces locaux sont l'espace des différentes réunions associatives et d'équipe. Ils peuvent également permettre de recevoir les partenaires et les publics dans le cadre de l'accompagnement éducatif et social. Des actions collectives avec les jeunes peuvent se construire et/ou se réaliser partiellement dans cet espace.
- Une boutique de 60 m² louée depuis octobre 2018 dans la rue piétonne à Orthez : lieu permettant, comme à Mourenx, de combiner espace de travail pour les professionnels, lieu de réunions internes et partenariales et bien évidemment espace d'accueil des jeunes mais aussi espace pour les actions collectives.

A noter, l'association est également détentrice d'un chalet qui, au moment de l'écriture du projet est installé sur la base de loisirs de Biron mais peut avoir vocation à changer d'espace.

En perspective, l'APS du Pays des Gaves souhaite déménager à Mourenx pour avoir un local plus grand, adapté à l'accueil des personnes à mobilité réduite et permettant d'accueillir plus confortablement les partenaires, les bénévoles de l'association, les jeunes et leur famille. Les perspectives devraient aboutir en 2021 au cœur de la ville....

Un garage, mis à disposition par la ville de Mourenx, depuis juin 2020 permet de stocker notre matériel.

2) Les véhicules

L'association dispose de deux véhicules de service. Ils permettent les déplacements dans le cadre de la vie associative et de l'action éducative. Ils contribuent principalement à l'organisation des projets collectifs et des accompagnements individuels.

Une remorque facilite l'acheminement de matériel pour les projets collectifs dont les chantiers éducatifs.

3) Le matériel

➤ Informatique et téléphones

Du matériel informatique (ordinateurs, imprimantes, scanner, photocopieurs...) sur les deux territoires permettent d'accomplir notre mission. L'usage est exclusivement réservé à titre professionnel.

L'archivage et l'organisation des documents dans un espace partagé, permet une communication fluide. Une « Dropbox » a été mise en place pour faciliter la communication au sein de l'équipe et le travail collectif entre les deux espaces que sont Mourenx et Orthez.

- ⇒ En complément, le choix a été fait d'avoir trois boîtes mail : une collective pour l'équipe éducative, une pour la direction et une pour la comptabilité.
- ⇒ L'équipe éducative et la direction sont joignables durant leurs heures de travail par le biais de portables professionnels.

➤ Pour les activités

L'association est également propriétaire de matériels divers (livres, jeux, appareil photo, vidéo projecteur, écran, matériel de camping...). Ils sont à disposition de l'ensemble des salariés dans le cadre de la réalisation de la mission. Ce matériel est renouvelé régulièrement en fonction de sa vétusté et des besoins liés aux projets.

L'équipe souhaite développer l'acquisition d'outils d'animation tant pour impulser des dynamiques collectives avec les groupes accompagnés que pour impulser des échanges, des temps d'évaluation à partir de photo langage par exemple ou de cartes permettant de faciliter la mise en mots des émotions.

C. L'équipe de professionnels

« Le travail en équipe ne va pas de soi. Il nécessite un effort personnel et une compétence qui s'acquiert peu à peu à partir d'une volonté de cohésion et d'organisation. Elle repose sur des règles précises qui conduisent à impulser une dynamique au groupe. »³⁴

1) Sa composition

L'équipe de salariés comprend un.e directeur.trice, un.e secrétaire et comptable, 5 postes éducatifs et un poste d'agent.e d'entretien à temps partiel.

L'ensemble des professionnels de l'APS du Pays des Gaves est qualifié et diplômé.

⇒ L'équipe éducative

Les éducateurs organisent le travail à partir des 4 modalités d'intervention présentées précédemment. Deux éducateurs interviennent plus particulièrement sur Orthez et trois autres sur Mourenx. Cette organisation renforce la place d'adulte de référence auprès des jeunes et de leurs familles et permet une meilleure identification auprès des partenaires. Des projets peuvent être communs aux deux territoires et ainsi portés par l'ensemble de l'équipe éducative. De même, la veille professionnelle sur l'ensemble de notre territoire concerne l'ensemble de l'équipe éducative.

« L'équipe est l'un des tout premiers outils de l'éducateur, celui sans lequel il ne peut pas exercer convenablement son métier. »³⁵

³⁴ Roger Mucchielli : *Le travail en Equipe*

³⁵ Philippe Gaberan

2) Lieu d'enrichissement et de confrontation des pratiques

L'écriture de ce projet de service a été l'occasion d'éprouver notre travail en équipe : construire, échanger, négocier, s'opposer, faire des choix et prendre des décisions.

Nous réfléchissons collectivement, nous nous référons à l'équipe, nous présentons et faisons évoluer nos projets : l'équipe est la valeur ajoutée à nos pratiques individuelles. L'équipe de professionnels de l'APS du Pays des Gaves se retrouve pour mener la mission de Prévention Spécialisée qui nous est confiée et, où chacun joue sa partition au service des jeunes et de leur famille.

Il ne s'agit pas de travailler côte à côte dans la même association mais de travailler ensemble. Les décisions doivent être prises conjointement, des orientations doivent être décidées et des forces doivent s'équilibrer. Cette forme de collaboration qui peut sembler une évidence nécessite de composer avec les personnalités, les manières de travailler de chacun, les spécificités. Il est donc fondamental de faire en sorte que cette « bulle coopérative » soit le reflet de nos cheminements et de nos différences qui viennent nourrir notre travail commun. Dans l'équipe, que nous soyons directrice, comptable ou éducateur-trice, nous n'avons pas le même rôle, la même fonction et notre travail est complémentaire. Il est donc important de s'appuyer sur les outils de l'équipe pour ne pas être dans l'utopie de l'équipe idéale mais être dans une dynamique de rencontre en son sein.

« En tant que collectif identifié par les jeunes et les habitants des quartiers, l'équipe peut en effet fonctionner comme un tiers médiateur dans la relation que les éducateurs entretiennent avec les jeunes. En ce sens, elle renforce le cadre éducatif dans la mesure où celui-ci s'institue au travers d'un groupe de professionnels qui l'a validé. Par ailleurs, l'équipe favorise les passages de relais et la continuité du travail auprès des jeunes. [...] L'équipe peut en outre permettre de consolider le positionnement de chaque professionnel au sein du quartier mais aussi au sein du réseau de partenaires institutionnels. En effet, la diversité des relations de travail dans lesquelles sont engagés les éducateurs accentue la nécessité d'un partage d'informations et d'expériences afin d'établir un projet sur un secteur dans lequel chaque praticien peut trouver ses marques.

L'équipe est un lieu qui s'enrichit de la confrontation des pratiques, [...] C'est un lieu de tension et de compromis dans lequel doivent toutefois s'élaborer des axes de travail, une politique et des stratégies d'intervention sociale au regard des spécificités du quartier et des publics.

La négociation de ces orientations et de ce cadre relève de la démarche éducative. Le projet d'équipe en est la concrétisation. Il est un outil fondamental pour faire équipe autour d'objectifs discutés et partagés... »³⁶

³⁶ Anne Salmon : *Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique* p 39

D. La gestion des ressources humaines

1) Les fiches de postes et les entretiens professionnels

Suite à l'évaluation externe de 2017 :

- Les fiches de postes ont été réalisées et validées en septembre 2019
- Les entretiens professionnels sont réalisés tous les deux ans.

2) La formation professionnelle

Un plan de développement des compétences est élaboré au dernier trimestre de chaque année. Il est ensuite validé lors d'un temps de travail commun : délégué du personnel, direction et un administrateur, avant une transmission à l'OPCO Santé. Ce temps de validation a pour objectif d'établir des priorités de les valider au regard du nombre de demandes, des besoins et des financements envisageables avec notre organisme collecteurs et le Conseil Départemental.

L'association souhaite défendre la formation tout au long de la vie et permettre aux salariés en poste de partir le plus régulièrement en formation.

3) L'accueil des stagiaires

Le service de Prévention Spécialisée accueille régulièrement des stagiaires. L'accueil de stagiaires est affirmé comme une priorité, un référent professionnel différent chaque année, suit le parcours du stagiaire accueilli. La priorité est donnée à l'accueil de professionnel en formation d'éducateur spécialisée, si possible sur des stages de fin de parcours.

Par cet accueil, l'équipe contribue :

- À la formation des futurs professionnels du secteur en tant que « site qualifiant » pour les formations en alternance
- À une meilleure lisibilité et connaissance de la Prévention Spécialisée pour les futurs professionnels
- Au renforcement des liens privilégiés avec les organismes de formation professionnelle et universitaire du département.

Cet accueil est également une opportunité pour avoir une analyse critique sur nos pratiques et notre organisation.

E. Les outils de l'équipe

« Dans le contexte actuel [...] les exigences de professionnalisation passent par la prise de conscience plus nette du rôle de l'équipe dans la structuration et la mise en œuvre d'un projet d'intervention sur les quartiers. C'est à ce niveau que l'élaboration d'outils d'analyse

et de recueil d'information, l'explicitation des méthodes de travail et des modalités d'accompagnements collectifs et individuels ont des chances de pouvoir être capitalisées sur la base :

- *d'une réflexion commune à partir des pratiques collectives,*
- *d'une démarche d'auto évaluation,*
- *d'une analyse des demandes des différents acteurs qui les portent. »³⁷*

1) Les outils de coordination et de régulation pour l'équipe de professionnels

Pour garantir en équipe la cohérence interne de l'action socio-éducative, il existe différentes instances de coordination qui se structurent principalement autour de deux types de réunions : **les réunions d'équipe et les réunions-projet** autour d'une thématique ou d'un projet spécifique :

- Ces réunions sont animées par la direction
- Les ordres du jour sont établis collectivement, les points à traiter sont proposés par l'ensemble des participants
- Une prise de note est faite systématiquement avec un relevé des décisions prises

➤ Les réunions d'équipes et de projet

Les réunions d'équipe sont hebdomadaires et se déroulent classiquement le mardi matin. Il s'agit d'un temps collectif : direction, personnel administratif et personnel éducatif pour s'informer, échanger et prendre les décisions. Lors de chaque réunion d'équipe :

- Nous veillons collectivement à préparer les éléments à aborder de façon à synthétiser les propos et à éviter de consacrer trop de temps à l'organisationnel
- Nous organisons la matinée avec une partie organisationnelle (courrier, planning, actualité), un temps d'échange sur le travail de rue puis les actions collectives, les accompagnements individuels et le partenariat.

Les réunions projet se déroulent classiquement le mardi de 14h à 16h sauf pendant les périodes de vacances scolaires. Ces réunions ont pour but de construire, mettre en œuvre et analyser des actions collectives et des projets menés sur le territoire. Elles permettent la coordination entre les différents membres de l'équipe sur un projet précis ou sur une thématique en réflexion. Il a été décidé d'avoir des référents par thématique de façon à ce que celui-ci ou ceux-ci centralisent les informations, coordonnent les contacts, actions et rencontres partenariales.

➤ L'analyse des pratiques

Depuis 2019, l'équipe éducative (sans la présence du cadre hiérarchique) se réunit une fois par mois, en moyenne, pour échanger sur sa pratique professionnelle à partir de situations individuelles et collectives rencontrées. Il s'agit de s'appuyer sur la démarche du développement d'agir pour

³⁷ Anne Salmon : *Mais que font les éducatrices ? Le travail social à l'épreuve du politique* p 21

« décortiquer » une situation posant problème à un ou des professionnels de façon à éprouver la démarche et à trouver des solutions pour développer le pouvoir d’agir des éducateurs tout en interrogeant la posture professionnelle de chacun et chacune.

➤ Les comités techniques

En complément, l’APS du Pays des Gaves a fait le choix de mettre en place des Comités Techniques qui regroupent les adhérents et les salariés sur des thématiques précises (travail de rue, construction du nouveau projet de service, évaluation, thème d’actualité...) en fonction des besoins. Il s’agit d’un espace de réflexion et de concertation commun adhérents, administrateurs et salariés. Des intervenants extérieurs, des « experts » de la thématique et des lectures peuvent venir alimenter ces espaces. Dans l’idéal, trois à quatre comités techniques par an seraient pertinents.

2) Les écrits et l’évaluation : soutien technique de l’intervention

En complément de nos réunions d’équipe et de projet, plusieurs outils contribuent au travail en équipe pluri-professionnelle. Ces outils permettent d’élaborer, de gérer et de se transmettre de l’information entre les différents membres de l’équipe.

Des outils, communs à de nombreuses équipes, existent au sein de notre service. Il s’agit de :

- L’agenda d’équipe (et des agendas partagés)
- Des documents partagés sur l’ordinateur
- Des cahiers « réunions d’équipe » et « réunions-projets »

➤ Les écrits professionnels

Des écrits professionnels sont régulièrement produits par les professionnels de façon à avoir une trace des actions et des projets. Il peut s’agir de comptes rendus de réunions, d’écriture de projets comprenant les différentes phases de la conception à l’évaluation. De plus, pour chaque action, il existe un dossier qui regroupe l’ensemble des informations relatives à l’action (les comptes rendus de réunions, les informations des partenaires, le projet, les demandes de financements...). Les documents sont accessibles par l’ensemble des professionnels et classés.

Le choix a été fait en équipe d’utiliser des fiches spécifiques pour le travail de rue et des fiches « actions collectives ».

Les écrits professionnels ont aujourd’hui une double vocation en interne et vis-à-vis de l’extérieur.

« Le travail de rédaction de ces écrits professionnels est l’occasion d’une clarification des pratiques non pas pour répondre à une commande extérieure qu’il faudrait satisfaire à tout prix, mais pour expliciter une conception de l’action sociale qui a pour épicerie le travail de rue. Il redevient alors un élément important sur lequel les équipes peuvent

s'appuyer pour entreprendre une analyse de leurs actions en vue de dégager des pistes praticables sur un secteur d'intervention déterminé. »³⁸

➤ L'évaluation

Le travail d'écriture de ce projet s'est fait à partir de « **l'étoile du changement** ». Ce fut un outil collectif, un outil de transformation qui a contribué activement à l'écriture des axes de travail et des objectifs.

- A partir de l'exploration des possibles pour ce projet de service, nous avons pu mettre en lumière l'étendue des idées à creuser, faire le point sur les réflexions et éclairer le chemin que nous souhaitons mettre en œuvre pour ce projet.
- Nous avons, à partir de 6 axes, travaillé individuellement, en petits groupes puis collectivement (éducateurs, comptable et directrice) pour choisir ce que nous souhaitons créer/initier, maintenir/protéger, amplifier/magnifier mais aussi ce qu'il fallait réduire/diminuer, cesser/éliminer pour au fur et à mesure se centrer sur la mise en œuvre de notre projet de service.

Cet exemple souligne la pertinence d'utiliser des supports pédagogiques, divers et variés pour mettre l'équipe et/ou les jeunes accompagnés dans des dynamiques d'évaluation permanente des actions engagées, des projets.

Pour ce projet de service, nous souhaitons donc innover sur la durée dans nos pédagogies utilisées pour faire de l'évaluation un outil quotidien de notre pratique.

³⁸ Anne Salmon : *Mais que font les éducateurs ? Le travail social à l'épreuve du politique.* p 49

Annexes

A. Les actions collectives, partenariales envisagées pour 2021

1) En lien avec les axes du projet de service et les objectifs généraux

AXES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Axe 1 : L'expérimentation du collectif	OG 1.1 : Proposer des situations de co-construction de projets d'actions collectives	<ul style="list-style-type: none"> - 1.1.1 : Apprendre à définir et organiser un projet collectif - 1.1.2 : Initier les jeunes au débat, à la négociation et à la prise de décisions collectives - 1.1.3 : Mettre en œuvre collectivement les décisions prises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Soirées débat ✓ Chantiers éducatifs sur une semaine ✓ Rdv Blabla (Orthez)
	OG 1.2 : Partager des moments de vie quotidienne	<ul style="list-style-type: none"> - 1.2.1 : Co-organiser la gestion d'une vie (domestique) collective pour un partage des tâches entre tous.tes - 1.2.2 : Se confronter ensemble aux règles de vie collectives - 1.2.3 Co-organiser et co-animer des temps conviviaux collectifs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Séjours ✓ Voyages ✓ Touskiflot
Axe 2 : La valorisation des ressources personnelles	OG 2.1 : Faire découvrir et vivre de nouvelles expériences	<p>Amener les jeunes à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2.1.1 : Se découvrir autrement dans d'autres contextes - 2.1.2 : Oser expérimenter des activités/des situations qui sortent de leur quotidien (sports, loisirs, culture...) - 2.1.3 : Acquérir une meilleure connaissance et appropriation des ressources du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Séjours (découverte) ✓ Voyages (découverte) ✓ Sorties ✓ Chantiers éducatifs à la journée ✓ K-Hute (à situer entre le 1.2.3 et le 2.1.1)
	OG 2.2 : Favoriser le renforcement de l'estime de soi	<ul style="list-style-type: none"> - 2.2.1 : Développer l'expression créative des jeunes - 2.2.2 : Amener chacun.e à trouver sa place dans un collectif 2.2.3 : Apprendre à tirer des enseignements personnels de ses expériences individuelles et collectives 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Ateliers créatifs (Mosaïque) ✓ Chantiers éducatifs (bus social)

AXES	OBJECTIFS GENERAUX	OBJECTIFS OPERATIONNELS	ACTIONS
Axe 3 : La reconnaissance des jeunes et de leur famille comme acteurs à part entière	OG 3.1 : Développer la participation et l'expression collectives des jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - 3.1.1 : Participer aux événements proposés par les acteurs du territoire. - 3.1.2 : Promouvoir et rendre visible la participation des jeunes 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de prévention des risques ✓ Journée des familles
	OG3.2 : Veiller à l'application des droits civils, politiques et sociaux des jeunes et de leur famille	<ul style="list-style-type: none"> - 3.2.1 : Soutenir les familles dans leurs relations avec les institutions - 3.2.2 : Faciliter les liens avec les établissements scolaires et les structures d'insertion 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagnement individuel des familles ✓ Développer le partenariat ressource avec le collège comme alternative à l'exclusion ✓ Projet SEGPA (Orthez)
	OG3.3 : Faire du partenariat un axe d'ouverture pour les jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - 3.3.1 : Initier ou contribuer à des réflexions et des actions avec nos partenaires pour une meilleure coopération - 3.3.2 : Elargir et diversifier notre réseau pour favoriser la rencontre des jeunes avec d'autres acteurs 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Actions auprès des jeunes inter-partenariales ✓ Avenir Mourenxois avec l'équipe U17 ✓ Hébergement Orthez ✓ Projet Santé IFSI ✓ Les écrans ✓ Echappées Belles

2) Echéancier pour l'année 2021

Le tableau ci-dessous permet de situer la réalisation des actions par trimestre ou de façon transversale lorsqu'il s'agit d'actions pouvant se dérouler tout au long de l'année civile.

Pour les actions positionnées par trimestre, il s'agit de la période à laquelle nous envisageons la réalisation : ce qui implique en amont une organisation pour la réflexion et la préparation de l'action et, en aval des temps de bilan et d'évaluation.

ACTIONS PAR TRIMESTRE	ACTIONS TRANSVERSALES sur 2021
<p style="text-align: center;">1^{er} trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ IFSI ✓ Projet Mosaïque ✓ Bus social ✓ Echappées Belles (le lieu) ✓ Projet partenariat Cité scolaire Mourenx ✓ SEGPA Orthez 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Rdv blabla (Orthez) ✓ Chantiers à la journée ✓ Accompagnement des familles ✓ Soirées ✓ Sorties ✓ Avenir Mourenxois ✓ Hébergement Orthez (réflexion partenariale 2021)
<p style="text-align: center;">2^{ème} trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet prévention des risques ✓ Echappées Belles (actions) ✓ Journée des familles ✓ Séjours 	
<p style="text-align: center;">3^{ème} trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Séjours ✓ K-Hute + Touskiflot 	
<p style="text-align: center;">4^{ème} trimestre</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Chantiers collectifs 	